

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL
des Pays de la Loire

LA "SILVER ECONOMIE" EN PAYS DE LA LOIRE



JANVIER 2015

Sommaire

INTRODUCTION	3	Les acteurs au service des seniors : une offre plurielle	26
La "Silver Economie" en Pays de la Loire : enjeu de société et opportunité économique	3	L'Etat	26
SAISINE RÉGIONALE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	4	Les Agences Régionales de Santé	27
Enoncé de la saisine régionale	5	Les Conseils Généraux	27
Le contexte national	5	Les Régions	28
Les six axes du contrat de filière "Silver Economie"	5	Le Gérotopôle des Pays de la Loire	29
Les dix "Silver Actions" inscrites au niveau national dans le cadre du contrat de filière	6	Les entreprises représentées par les chambres consulaires	29
Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement	7	Les acteurs de l'économie sociale et solidaire	30
Signification des termes "senior" et "Silver Economie"	8	Les seniors acteurs	30
Ce que recouvre le mot "senior"	8	PROPOSITIONS D' ACTIONS	31
La "Silver Economie"	9	Mieux informer les seniors et leurs proches	32
Analyse du concept de "Silver Economie"	10	Créer un portail internet dédié à l'information des seniors	32
LA SOCIÉTÉ FACE À L'ENJEU DU VIEILLISSEMENT : DONNÉES STATISTIQUES	12	Adresser une information systématique par courrier aux Ligériens de 65 ans	34
Evolution de la démographie	13	Développer une communication de proximité et des lieux d'échanges dédiés aux seniors	34
Evolution de la population entre 1990 et 2014 - France et Pays de la Loire	13	Intégrer une communication positive "seniors" à la politique de communication de la Région des Pays de la Loire	34
Estimation de la population en 2020 et 2040 - France et Pays de la Loire	14	Etudier la création d'un Pack Seniors	35
Vitalité démographique des Pays de la Loire	16	Un diagnostic Santé	35
Répartition de la population des Pays de la Loire par départements et par classes d'âges	17	Un diagnostic Habitat	36
Données statistiques sur l'évolution de l'espérance de vie	17	Un Pass "Culture, Sport et Loisirs"	36
Espérance de vie en France et en Pays de la Loire	17	Une formation de mise à niveau sur les outils numériques	36
Espérance de vie en bonne santé et en situation de dépendance	18	Une offre de soins de confort pour les seniors	37
Données statistiques sur les revenus et la consommation des seniors	19	Renforcer les actions engagées en matière de développement économique	38
Revenus des Français par classes d'âge	19	Actions engagées à ce jour en région	38
Niveaux de vie des ménages de retraités par décile	20	Consolidation des actions mises en œuvre	39
Patrimoine des ménages par tranche d'âge	20	Préconisations d'actions nouvelles	39
Structure des dépenses des Français selon leur âge	22	Coordonner les acteurs et optimiser les dispositifs mis en œuvre	41
LA SOCIÉTÉ FACE À L'ENJEU DU VIEILLISSEMENT : DES ACTEURS NOMBREUX FACE À DES ATTENTES DIVERSES	23	Cartographier les actions publiques orientées seniors et les moyens budgétaires correspondants	41
Les seniors retraités : une grande variété de situations, d'attentes et de besoins	24	Cartographier les actions conduites par les milieux associatifs en direction des seniors	41
Les seniors dits "actifs"	25	Amplifier l'effort d'adaptation des logements sociaux en termes de design universel	42
Les seniors dits "fragiles"	25	Optimiser le dispositif de formation en direction des aidants professionnels et des proches-aidants	42
Les seniors dits "dépendants ou en perte d'autonomie"	25	Soutenir le développement du transport solidaire	43
		Promouvoir les nouveaux modes de logement	44
		Informar sur les questions relatives à la transmission de patrimoine	44
		Développer les diagnostics territoriaux et la démarche "Ville amie des aînés" en Pays de la Loire	45
		ANNEXES ET BIBLIOGRAPHIE	46
		REMERCIEMENTS	47

L'étude a été adoptée par 78 voix "pour", 1 "contre" et 5 "abstentions, en session plénière le 27 Janvier 2015".

Rapporteure : Magalie ARRIVÉ au titre de la Commission "Santé - Social", assistée de M. François MARION et M. Philippe GUEDON

INTRODUCTION

■ LA "SILVER ECONOMIE" EN PAYS DE LA LOIRE : ENJEU DE SOCIÉTÉ ET OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE

La forte augmentation du nombre de personnes de plus de 65 ans que nous observons actuellement résulte du baby-boom d'après-guerre mais est aussi le résultat des progrès de notre société dans les domaines de la médecine et, plus généralement, de la qualité de vie.

Ainsi, en Pays de la Loire, où cette évolution est amplifiée par l'attractivité du territoire, le nombre d'habitants de plus de 65 ans est passé de 420 000 en 1990 (13.9 % de la population totale) à 680 000 environ à ce jour (18.3 %). Selon les prévisions de l'INSEE, il devrait être de 1 140 000, soit plus d'un habitant sur quatre, en 2040.

Ce phénomène nous rappelle aux exigences de solidarité, sur lesquelles est notamment fondé notre système de retraite, et renforce le besoin de lien social et intergénérationnel. Il est aussi à la source d'une opportunité économique susceptible de contribuer à la création d'emplois en France dans les prochaines années.

Ce double constat, à l'origine du concept de "Silver Economie", suscite des controverses qui sont liées au fait que les termes utilisés semblent nous cantonner à des considérations marchandes.

Mais cette sémantique vise surtout à renverser les perspectives habituelles et à souligner les aspects positifs que constitue l'accroissement de la population aux

cheveux "argentés", y compris en tant que facteur de développement économique et social.

En effet, si les retraités ne sont, par définition, plus "actifs" au sens de l'activité professionnelle, ils représentent à l'évidence une richesse au sein de la famille et de la société, offrent une précieuse capacité de contribution à son bon fonctionnement, et jouent un rôle favorable à la croissance et à l'emploi du fait des activités économiques développées par les entreprises et les acteurs publics pour répondre à leurs attentes.

Ces dernières peuvent être très différentes selon l'âge, l'état de santé, le niveau de revenus et le lieu d'habitat. Cette étude s'efforce donc d'appréhender la diversité des situations pour identifier en conséquence les réponses souhaitables. En conformité avec la classification établie dans le cadre du contrat national de filière "Silver Economie", ce rapport est centré sur la population des personnes retraitées et n'aborde pas, sauf de manière incidente, les questions spécifiques à la classe d'âge des 50-65 ans.

Aujourd'hui, passés le premier effet de mode et les opérations de communication associées à l'élaboration et à la signature du contrat de filière en décembre 2013, l'expression "Silver Economie" semble installée.

Elle correspond en tout cas à une réalité qui résulte de l'allongement de la durée de vie et de l'arrivée à l'âge de la retraite, depuis 2005, de la génération des "baby-boomers", et elle se traduit concrètement par une augmentation soutenue et durable de la population des seniors, en chiffres absolus et en proportion de l'ensemble de la population.

En Pays de la Loire, la Région, notamment, a pris la mesure de cet enjeu et a déjà engagé des actions à cet égard. L'exemple le plus visible est le Gérontopôle, dont les missions recouvrent le développement économique, la recherche, la formation et les initiatives territoriales.

Il s'agit à présent de dresser un premier bilan de ces initiatives et d'identifier d'autres leviers pour répondre au mieux aux attentes des seniors, tout en contribuant à la croissance et à l'emploi.

C'est donc sur la base d'une analyse des attentes et des besoins que ce rapport est construit.

Il propose un certain nombre de pistes de travail et d'action, orientées vers la recherche du mieux vivre des seniors, et dont la mise en œuvre peut aussi être un vecteur de progrès pour l'ensemble des habitants de Pays de la Loire.

SAISINE RÉGIONALE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LA LONGÉVITÉ, UNE CHANCE POUR TOUS !

UNE PERSONNE ÂGÉE EST UNE BIEN BELLE PERSONNE

L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE ÂGÉE, UN COMBAT POUR LA DIGNITÉ DE TOUS

L'état de vieillissement varie selon les personnes. Contrainte ou chance, la longévité doit intégrer la préservation de la santé, mentale, physiologique de la personne, conserver la confiance en elle par des leviers de simplification des gestes du quotidien. Et permettre de rester digne dans l'avancée en âge malgré une vulnérabilité naissante.

Pour freiner la notion trop utilisée de « dépendance » qui réduit la personne à un état et aux problèmes qu'il engendre dans la société (besoin d'aides humaines et techniques), « l'autonomie » est mise en avant, pour que vieillissement soit synonyme de bien vieillir, donc de Bien vivre et suscite l'intérêt de tous.

EN PRATIQUE...

TABLES OUVERTES

La Résidence du Noble Âge, La Chézalière quartier Procé, permet de lutter contre l'isolement en ouvrant son restaurant aux personnes âgées habitant à proximité. Le service « Tables ouvertes » est proposé en partenariat avec La Ville de Nantes.



Le Noble Âge - Résidence La Chézalière (Nantes - 44)
www.lenobleage.fr



DÉFINITIONS

GÉRONTOLOGIE

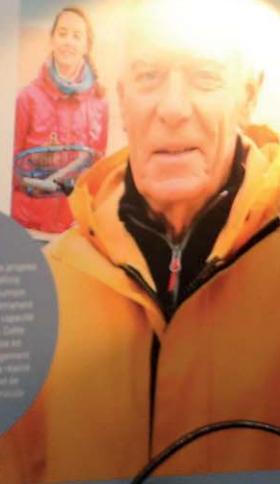
Science du vieillissement dans l'adulte et l'étude des maladies et causes des incapacités que l'âge apporte aux êtres vivants, sur tous les plans.

LONGÉVITÉ

durée de vie, expérience de vie

AUTONOMIE

droit de se régler selon ses propres choix. L'autonomie est définie par la capacité de faire quelque chose sans avoir besoin de l'aide d'un autre être humain. À l'exception des choses qui nécessitent de nos jours certains outils adaptés à un équipement soi-même. Cette liberté suppose l'existence de ressources (la capacité de jugement et d'auto-évaluation dans le monde réel) et le fait de ne pas être empêché par quelque chose de l'exercer.



■ ENONCÉ DE LA SAISINE RÉGIONALE

“Le vieillissement de la population représente un enjeu démographique majeur pour le territoire régional : d’ici à 2030, l’âge moyen de la population des Pays de la Loire va augmenter de quatre ans et dépasser l’âge moyen national. Les plus de 60 ans représenteront plus de 31 % de la population ligérienne contre 22 % aujourd’hui.

Pour répondre à ces enjeux, la Région des Pays de la Loire soutient, dans le cadre de ses

compétences, une politique régionale ambitieuse en faveur de l’autonomie et la longévité.

Cette politique porte notamment sur le développement de la filière “Silver Economie” en Pays de la Loire permettant aux entreprises ligériennes et aux pôles de compétence (pôles de compétitivité, clusters) d’améliorer le positionnement des acteurs économiques régionaux sur le marché des séniors.

L’objet de cette saisine est d’identifier les moyens d’accélérer le développement de la “Silver Economie en Pays de la Loire” en intégrant entre autres les thèmes du logement, de la recherche, de la formation et de l’innovation, des services à la personne et de l’appui aux territoires”.

silvereco.fr
le portail de la silver économie

■ LE CONTEXTE NATIONAL

Les six axes du contrat de filière “Silver Economie”

Le contrat de filière*, signé le 12 décembre 2013, se décompose en six axes-clés (Nota : les mentions suivantes, en italiques, sont extraites de documents nationaux disponibles sur le site de la Direction Générale des Entreprises) :

1. Créer les conditions d’émergence d’un grand marché de la Silver Economie : faciliter la rencontre de l’offre et de la demande au niveau régional, mettre en place des normes et labels afin de renforcer la confiance, renforcer la visibilité des produits et services et des modalités de financement, mettre en avant les offres touristiques adaptées.

2. Favoriser le développement d’une offre compétitive : renforcer l’accompagnement des entreprises, favoriser les échanges entre donneurs d’ordre et industriels, rapprocher les acteurs du bâtiment, de l’électricité et de la domotique, créer des offres intégrées pour les réponses aux appels d’offres, regrouper les clusters et créer une Silver Vallée franco-allemande.

3. Exporter les produits et les technologies de la Silver Economie : organiser un salon professionnel dédié au secteur, créer une offre adaptée, renforcer l’accompagnement à l’export, amplifier les investissements étrangers pour cette filière.

4. Professionnaliser les acteurs de la Silver Economie : identifier les futurs métiers et les besoins de formation liés au vieillissement de la population, former les futurs cadres techniques et commerciaux, les forces de ventes et les acheteurs, créer des MOOC (cours en ligne) pour la Silver Economie, renforcer l’intégration du numérique dans la relation entre intervenants à domicile, former ces derniers au numérique et aux technologies pour l’autonomie, créer un club des Conseils généraux.

5. Communiquer positivement sur les âgés et le “bien vieillir” auprès du grand public et des distributeurs : renforcer la communication vers les distributeurs, s’appuyer sur des forces de vente

formées à la Silver Economie, renforcer la visibilité des enjeux et des offres, à travers des salons et l’organisation de show-rooms, lancer des concours d’applications ou de design.

6. Créer des innovations dans le champ de la Silver Economie : organiser un concours mondial d’innovation, s’appuyer sur les fonds régionaux et européens, soutenir les projets d’innovations technologiques et non technologiques, créer des GERONTOPOLES et mettre en réseau les “LIVING LABS”.

La mise en œuvre de ce contrat de filière prendra appui sur les nombreux outils de soutien publics existants, ainsi que sur l’ensemble des acteurs présents au sein du comité de filière”.

Ces objectifs font actuellement l’objet de plusieurs déclinaisons en Pays de la Loire.

* Nota : dans le cadre de ce rapport, la mention “contrat de filière” fait toujours référence au contrat de filière “Silver Economie”.

Les dix “Silver Actions” inscrites au niveau national dans le cadre du contrat de filière

Pour traduire concrètement les orientations du contrat de filière, un plan comprenant dix actions principales a été retenu. Il s’agit là du plan d’actions national, mais celui-ci peut (et, pour une part, l’est déjà) être décliné en Pays de la Loire, comme nous le verrons plus loin.

1. Lancer une dynamique régionale avec les “Silver régions”

- Installer des comités de filières régionaux de la Silver économie, avec les régions pour chef de file,
- Mettre en place une instance de concertation par région visant à coordonner la prise en charge médico-sociale des seniors, rassemblant acteurs publics et privés.

2. Structurer le marché en labellisant les produits et technologies de la Silver économie afin de rassurer les consommateurs âgés et leurs familles sur leur qualité

- Mettre en place des labels qualité pour les produits et les services de la Silver économie. Construire des normes AFNOR et ISO pour être très présent dans le champ de la normalisation européenne et internationale,

- Définir un cadre national d’achat pour la téléassistance et pour des bouquets de solutions,
- Promouvoir les trois niveaux de téléassistance auprès de tous les acteurs : la téléassistance simple, la téléassistance évoluée et le bouquet de services en France afin de structurer le marché en fonction de ces trois niveaux standards.

3. Adapter l’habitat en développant le logement connecté et la domotique.

- Adapter 80 000 logements d’ici à 2017 avec une forte dimension domotique pour aller vers le logement connecté.

4. Renforcer l’accompagnement des entreprises de la filière en matière de design et en structurant des clusters dédiés à la Silver économie en France

- Créer un réseau national des clusters de la Silver économie,
- Créer une Silver Vallée franco-allemande,
- Lancement de HACKATHON (marathon de 48 heures avec des développeurs et des designers) par les Silver régions.

5. Faciliter le financement des entreprises et des pépites de la filière

- Création d’un fonds de capital risque (avec des premiers investissements dès le début de l’année 2014) sous forme de fonds commun de placement à risque (FPCI) dédié à la Silver économie et étendre le périmètre des dispositifs de financement existants aux besoins de la filière, grâce à l’apport d’investisseurs privés.

6. Faire de la France un leader à l’export des produits et technologies de la Silver économie

- Accompagner les entreprises de la filière sur des marchés internationaux porteurs (UBIFRANCE) et prospecter les entreprises qui peuvent venir investir en France (INVEST IN FRANCE),
- Rendre visible l’offre française par l’organisation d’un salon professionnel de la Silver économie d’envergure internationale,
- Encourager les investissements directs étrangers (IDE) en France, en particulier dans les clusters, grappes ou pôles de compétitivité centrés sur la Silver économie,
- Accompagner les entreprises de la filière sur des marchés internationaux porteurs pour les entreprises françaises (robotique de service; domotique; télé assistance...),
- Construire à partir de nos points forts une offre à l’export; mobilisation des missions économiques au service de l’analyse des marchés locaux et des exportations des produits de la Silver économie.

7. Lancer un plan “métiers de la Silver Economie”

Lancer un “plan métiers” pour la Silver économie visant :

- Dans une vision prospective, à déterminer les besoins en compétences et les métiers de la filière et à concevoir l’offre de formation correspondante,



- Sur le court terme, à rendre attractifs et valoriser les métiers de l'assistance aux personnes âgées notamment par la formation à l'usage des technologies de la communication.

8. Améliorer l'accueil des âgés dans les points de vente et de distribution

- Former les forces de vente à l'accueil universel en magasin ou sur les sites et plates-formes de services et de vente à distance,
- Promouvoir le Silver tourisme via Atout France et les comités de développement du tourisme en France ;

9. Faire connaître la Silver économie par une campagne de communication et la multiplication de show-rooms en développant une offre de services numériques pour les âgés

- Lancer une campagne de communication nationale sur le thème de la Silver économie,
- Mettre en place des show-rooms (et des démonstrateurs) itinérants et/ou permanents de produits innovants de la Silver économie,
- Inciter au développement d'une offre d'applications numériques à destination des seniors par l'organisation de concours (data connexions) et leur référencement sur le site "PROXIMA MOBILE",
- Promotion de HACKATHON afin de reconfigurer et d'améliorer les produits de la Silver économie.



10. Créer des innovations majeures dans la Silver économie dans le cadre du concours mondial d'innovation

- Le Concours mondial d'innovation (lancé le 2 décembre 2013) dans lequel figure la Silver économie permettra de structurer une offre innovante. Il s'agit de concevoir les innovations majeures de demain grâce à l'ambition tournée vers la Silver économie proposée par Anne LAUVERGEON.
- Afin de sélectionner les projets d'innovations majeures retenus dans le cadre de cette action (dotée de 300 millions d'euros au total), un appel à projets a été lancé en trois phases. Les acteurs de la Silver économie porteurs de projets d'innovations majeures peuvent y répondre, seuls ou dans le cadre de consortiums.

- Trois étapes sont prévues dans le dispositif : un financement de 200 000 euros dans un premier temps; un financement de plus d'un million d'euros dans un deuxième temps pour les innovations majeures et les meilleurs projets; un financement de 20 millions d'euros dans un troisième temps pour les un ou deux meilleurs projets de l'ambition "Silver économie".

Depuis la signature du contrat de filière "Silver Economie" en décembre 2013, il semble que peu d'actions aient été engagées au niveau national. De nombreux acteurs rencontrés dans le cadre de cette étude ont témoigné du fait que l'Etat semblait s'être plus ou moins effacé, hormis la mise en ligne et l'alimentation du portail national de la "Silver Economie" : <http://www.silvereco.fr/>

Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement

Ce sujet, en relation directe avec celui de la "Silver Economie" a fait l'objet d'un projet de loi, en débat au parlement à l'automne 2014 (il a été adopté à l'Assemblée

nationale le 17 septembre 2014 ; le passage au Sénat est prévu pour mars 2015). Ce projet de loi a fait l'objet d'un avis du CESE le 26 mars 2014.

■ SIGNIFICATION DES TERMES "SENIOR" ET "SILVER ECONOMIE"

Ce que recouvre le mot "senior"

Étymologiquement, le mot "senior" signifie simplement "plus âgé", ce qui n'implique pas un âge particulier. Le mot est fréquemment employé dans le monde du travail pour désigner les personnes en activité professionnelle qui sont en deuxième partie de carrière. Dans le secteur du conseil, le mot souligne un niveau d'expérience et de compétence supérieur. L'usage du mot "senior" s'est aussi imposé afin d'éviter l'emploi de termes plus abrupts. Cette substitution traduit un embarras caractéristique de la société occidentale contemporaine qui valorise la jeunesse mais qui, redoutant le processus de vieillissement, a tendance à refouler l'idée même de vieillesse.

La catégorie des seniors est constituée de groupes de population en forte croissance par rapport au reste de la population française. Elle recouvre cependant des réalités bien différentes, selon la classe d'âge, le parcours de vie, la situation sociale et l'état de santé.

Plusieurs classifications existent, qui définissent différentes catégories au sein de ce que l'on peut appeler globalement la "Silver Génération". Certaines sont plus orientées sur les modes de vie, d'autres sur l'état de santé. Dans tous les cas, ces classifications ont pour objet de mieux cerner les besoins et les attentes des seniors. Nous répertorions ici trois classifications : celle du CREDOC, articulée sur des critères d'âge et de vie conjugale, estimés déterminants en matière de consommation ; celle du sociologue Serge GUERIN, pour qui l'enjeu essentiel est de considérer les déterminants de la qualité de vie des seniors et leur apport à la société; et enfin, celle retenue dans le cadre des travaux nationaux sur la "Silver Economie", plus axée sur l'état de santé.

La classification retenue par le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie)

Dans le cadre d'un travail de recherche sur la consommation des seniors (CREDOC



- "Comment consomment les seniors ?" - décembre 2012), le CREDOC a construit une typologie directement liée aux comportements de consommation :

- Les seniors actifs (36 %), où au moins une personne du couple est encore en activité
- Les jeunes retraités (26 %) de moins de 70 ans
- Les retraités âgés de plus de 70 ans en couple (18 %),
- Les retraités âgés seuls (20 %), majoritairement des femmes veuves.

La classification proposée par le sociologue Serge GUERIN

Parmi les seniors, le sociologue Serge GUERIN distingue trois grandes typologies :

- Les "Boobos", pour boomers bohèmes. Ces jeunes seniors ont en général entre 50 et 70 ans. Ils sont de la génération du baby-boom des années 1945-1964, et constituent une nouvelle catégorie sociologique. Ils bénéficient globalement du "triangle d'or", symbolisé par le temps disponible, le pouvoir d'achat et la santé,



- Les "Setras", pour seniors traditionnels. Les "Setras" conservent, à 55, 70 ou 85 ans, peu ou prou le même type de comportement : plutôt conservateurs, ils donnent la priorité aux valeurs sûres et consomment sans ostentation. La transmission et l'héritage restent des objectifs structurants. Ils demeurent très consommateurs d'autant qu'ils ont fini de rembourser les emprunts contractés et qu'ils sont souvent propriétaires de leur logement.

- Les "Sefras", pour seniors fragilisés. Ils ont le plus souvent dépassé les 75 ans, et sont en perte d'autonomie physique, mentale ou sociale. Leur nombre croissant oblige la société dans son ensemble à développer à leur égard des réponses spécifiques.

La classification "Silver Economie"

Les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du contrat de filière "Silver Economie" ont conduit à une classification plus axée sur l'état de santé :

- Les âgés dits "actifs"
Retraités autonomes et indépendants, ils connaissent un vieillissement habituel ou usuel avec, le cas échéant, des atteintes de certaines fonctions liées à l'âge, considérées comme physiologiques.
- Les âgés dits "fragiles"
Ils présentent des limitations fonctionnelles et une baisse des capacités d'adaptation ou d'anticipation, sous l'action conjuguée du vieillissement physiologique, de maladies chroniques et du contexte de vie. La fragilité doit être comprise comme une situation dynamique ou même un état instable, qui peut évoluer vers une rupture d'équilibre, des complications et une perte d'autonomie, mais peut aussi être stabilisée par des interventions appropriées.
- Les âgés dits "dépendants ou en perte d'autonomie"
Ils ont besoin d'être aidés pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requièrent une surveillance régulière. Ils peuvent vivre à domicile ou en EHPAD. Ils ne représentent que 8 % du nombre d'âgés en France.

Dans le cadre de cette étude, nous nous référons principalement à cette troisième classification.

La "Silver Economie"

La "Silver Economie" peut se définir comme l'économie au service des seniors. Elle recouvre donc l'ensemble des activités économiques qui leur sont ou leur seront dédiées, à partir de l'analyse de leurs attentes et de leurs besoins.

Partant du constat de l'évolution démographique - conséquence de l'arrivée à l'âge de la retraite des "baby-boomers" et de l'accroissement de l'espérance de vie - le concept a été lancé sous le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, considérant que la structuration d'une filière "Silver Economie" représentait aussi une promesse de croissance et d'emplois pour les années à venir.

Silvereco.fr, le portail de la "Silver Economie", apporte les précisions suivantes :

"Comme son nom l'indique, la Silver Economie n'est pas un marché mais une économie transversale qui trouve des déclinaisons dans de nombreux marchés. Ainsi, à l'instar de la Green Economie, le vieillissement de la population est une véritable lame de fond qui va impacter tous les secteurs : loisirs, transport, alimentation, sécurité, santé, domicile, habitat collectif, assurance, assistance, téléphonie, internet, sport...etc. Tous ces marchés sont déjà en train de s'adapter ou de se décliner sur des segments liés au vieillissement de la population et au bien-vieillir. La croissance attendue du PIB français issu de la Silver Economie est de 0,25 % par an".

Par ailleurs, la préface au rapport du Commissariat général à la stratégie et à la

prospective, intitulé "La Silver Economie, une opportunité pour la France" (décembre 2013), et signée par les ministres Arnaud MONTEBOURG et Michèle DELAUNAY propose un éclairage sur les tenants et aboutissants de la "Silver Economie" du point de vue du gouvernement. Extraits :

"La Silver Economie est une opportunité inédite pour la croissance de la France. Nous l'affirmons. Notre société doit s'adapter, dès à présent, au vieillissement de sa population, pour permettre à tous de profiter dans les meilleures conditions sociales, économiques et sanitaires de ce formidable progrès.

Du fait du vieillissement de la population, la demande d'aménagement du domicile, de produits et de services liés à l'autonomie

devrait doubler en l'espace d'une vingtaine d'années. Toutefois, le périmètre de la Silver Économie ne se limite pas au grand âge et à la perte d'autonomie : les jeunes seniors constituent une population nouvelle dont les comportements, les envies, les besoins et le rôle social sont encore trop peu pris en compte. La génération des baby-boomers est la première à accompagner ses parents dans le grand âge et la perte d'autonomie. Elle a la volonté d'anticiper son vieillissement et de ne pas se laisser surprendre.

L'offre doit donc s'adapter considérablement pour répondre à l'ensemble de cette demande, générant ainsi des emplois et des relais de croissance importants pour l'économie française.

Les services à la personne vont créer à courte échéance de nombreux emplois, non délocalisables, qu'il convient de rendre attractifs par la formation et le développement. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) estime que la Silver Économie peut entraîner 300 000 créations d'emploi dans le secteur de l'aide à domicile d'ici 2020. Notre système de formation initiale et professionnelle doit permettre d'orienter les jeunes et les salariés en reconversion vers les secteurs et les métiers d'avenir liés à la Silver Économie. Une réflexion sur l'attractivité de cette filière est indispensable.

Avec la production d'appareillages de domotique et de dispositifs d'assistance, la Silver Économie sera aussi génératrice d'emplois industriels et techniques (vente,



installation, maintenance de ces instruments). De nombreux secteurs seront largement impactés : le tourisme, les loisirs, le BTP (adaptation des logements), et plus largement tout ce que l'on appelle la e-autonomie (téléassistance active ou passive, géo assistance, vidéo-vigilance, télémédecine, chemin lumineux, etc.).

Certaines de nos entreprises sont déjà très bien positionnées vis-à-vis de leurs concurrentes étrangères. La France dispose a priori d'un avantage comparatif. Encore faut-il le cultiver, et mettre toutes les chances de notre côté pour lancer les entreprises françaises dans le vaste monde de la Silver Économie !

Les technologies pour l'autonomie ne sont qu'une porte d'entrée pour la Silver Économie. Celle-ci englobe aussi les transferts intergénérationnels, la consommation des seniors, ou encore les placements des âgés dans des produits d'épargne plus productifs et davantage orientés vers l'industrie.

Nous avons voulu nous placer au cœur de la bataille pour l'emploi. "L'emploi, encore l'emploi, toujours l'emploi", voilà le cap fixé par le Président de la République et le Premier ministre. Aujourd'hui, nous y prenons toute notre part avec la Silver Économie".

■ ANALYSE DU CONCEPT DE "SILVER ECONOMIE"

Le concept de "Silver Economie" est né du constat de l'évolution démographique et du vieillissement de la population, lié d'une part à l'augmentation de l'espérance de vie (elle est actuellement de 81 ans environ et serait de 86 ans en 2050), d'autre part à l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers depuis 2005 environ.

A ce phénomène sont généralement associés les défis que constituent le financement de nos systèmes de retraite (en France, le système par répartition repose

sur la solidarité entre générations : les personnes actives cotisent pour les retraités du moment) et de santé.

En effet, on constate, selon le CGPS (Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective), un accroissement marqué du ratio de dépendance économique (i.e. le nombre de personnes de plus de 65 ans rapporté au nombre de personnes en âge de travailler). Ce ratio devrait passer de 28 % en 2013 à 46 % en 2050.

Cependant, les concepteurs de la "Silver

Economie" ont avant tout considéré ce phénomène sous l'angle des opportunités qu'il recèle en tant que ressort de croissance et distinguent principalement deux niveaux :

- La contribution potentielle des seniors dits "actifs" tout d'abord, en réponse à leurs attentes. L'idée de la "Silver Economie" est d'inciter les entreprises à développer des biens et des services adaptés aux attentes de cette catégorie de seniors afin de réinjecter dans l'économie une partie des revenus et de



l'épargne constitués. A noter que ce premier axe est encore assez peu développé en France.

- Les problématiques concernant les personnes plus âgées lorsque leur état de santé peut venir à se dégrader. Quels que soient le niveau de revenus et le patrimoine, leurs attentes relèvent alors avant tout de leur souhait très majoritaire de demeurer le plus longtemps possible chez elles, de continuer à entretenir des relations sociales et familiales étroites, et de pouvoir accéder à des conditions d'hébergement et à des soins de qualité.

Il y a là une exigence sociale mais aussi un créneau de développement d'une offre innovante de biens et de services pour des entreprises, qu'elles relèvent de l'économie générale ou de l'économie sociale et solidaire. Cette offre, et les emplois susceptibles d'en découler, peuvent être financés pour une part sur les ressources propres des personnes concernées, mais surtout, du moins pour tout ce qui concerne le secteur de la santé, par des ressources publiques.

Le contrat de filière "Silver Economie" souligne également que les entreprises et l'ensemble des acteurs concernés ont la possibilité de trouver des débouchés bien au-delà du territoire national : les opportunités de croissance se situent aussi à l'exportation.

En théorie, la "Silver Economie" a donc pour objet de conjuguer, en un cercle vertueux, deux objectifs ambitieux : assurer le mieux vivre des aînés, et contribuer à la création de richesses au profit de tous.

La réalité correspondra-t-elle aux prévisions et aux annonces initiales en termes

de création d'emplois et de richesses ? Il est certain que la transformation de la pyramide des âges implique un déplacement des besoins et donc de l'offre des entreprises et des acteurs publics vers les seniors. Cette évolution est aussi génératrice d'innovations techniques et sociales. Cependant, quelle en sera la résultante en termes de création nette d'emplois ? Les chiffres annoncés font souvent référence à des "créations ou sauvegarde d'emplois". Sage précaution, car le nombre d'emplois qui "auraient été perdus" n'étant jamais estimé, ces chiffres ne pourront être ni démentis ni confirmés par l'expérience.

Sans préjuger de la réponse à cette question, l'approche privilégiée dans le cadre de cette étude est de partir d'une analyse des attentes et des besoins des seniors.

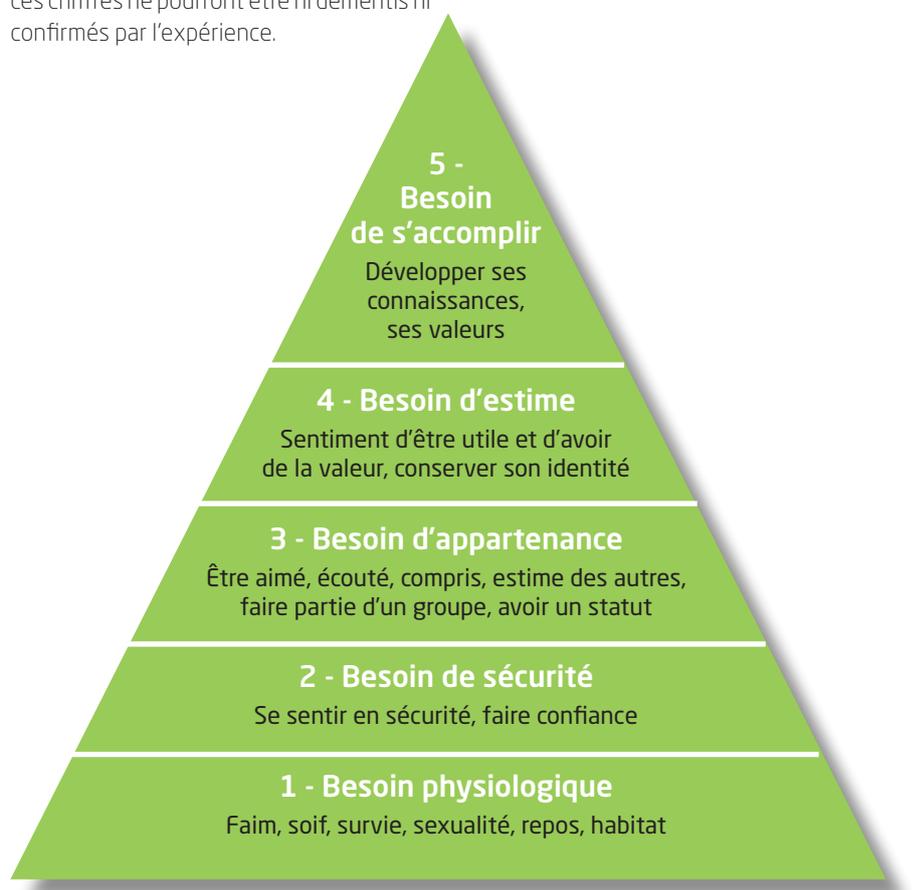
A cet effet, il a paru intéressant de se référer à la théorie du psychologue Abraham MASLOW.

Selon cette théorie, les besoins sont hiérarchisés (partant de besoins essentiels vers des aspirations plus élevées).

Le principe est que la satisfaction des besoins de base conduit à aspirer aux besoins supérieurs mais que l'on ne peut pas satisfaire ces derniers si les premières conditions ne sont pas remplies.

La transposition de ces attentes générales à celles plus spécifiques des seniors, telles qu'elles sont généralement exprimées, peut se traduire schématiquement sur le tableau en page 24.

Cette approche peut être utilisée pour identifier les thématiques prioritaires et dégager des propositions d'actions (consolidation d'actions engagées ou actions nouvelles).



Pyramide d'Abraham Maslow

LA SOCIÉTÉ FACE À L'ENJEU DU VIEILLISSEMENT : DONNÉES STATISTIQUES



Remarque préalable :

Bien que le terme "senior" soit couramment utilisé bien avant l'âge de la retraite et que la tranche d'âge 50-65 ans, qui dispose statistiquement d'un pouvoir d'achat plus élevé que toutes les autres classes d'âge, intéresse les acteurs économiques, il est apparu plus judicieux - et au demeurant conforme à la classification retenue dans le cadre du contrat de filière - de concentrer le champ principal de cette étude sur les personnes ayant acquis le statut de retraité.

Le champ des problématiques économiques, humaines et sociétales concernant la tranche allant de 50 ans jusqu'à l'âge de la retraite est en effet si vaste qu'il pourrait donner lieu à une étude en soi, laquelle devrait largement inclure la problématique du chômage des seniors.

Ce sujet important n'est donc pas abordé ici, si ce n'est par incidence en raison des conséquences que la perte de son emploi après 50 ans, souvent définitive, peut avoir pour cette même personne quelques années plus tard : précarité matérielle, perte de lien social, santé physique et psychique généralement moins bonne, et perte d'autonomie plus précoce.

Il sera aussi évoqué à travers une difficulté bien réelle et croissante à laquelle les retraités sont parfois confrontés : celle du chômage de certains de leurs enfants et petits-enfants, qui peut obérer le pouvoir d'achat des seniors et reléguer au second plan les questions de consommation personnelle.

Les données statistiques rassemblées ci-après portent sur trois volets :

- Des statistiques démographiques en France et en Pays de la Loire, afin de disposer d'une mesure de l'évolution de la population des seniors comparée au reste de la population, au cours des dernières décennies et dans les décennies à venir.
- Des statistiques relatives à l'évolution de l'espérance de vie, mais aussi à l'espérance de vie en bonne santé - données importantes dans la mesure où les critères de santé et d'autonomie influent très fortement sur la nature des besoins et des attentes.
- Des statistiques relatives aux revenus des seniors et à leur consommation.

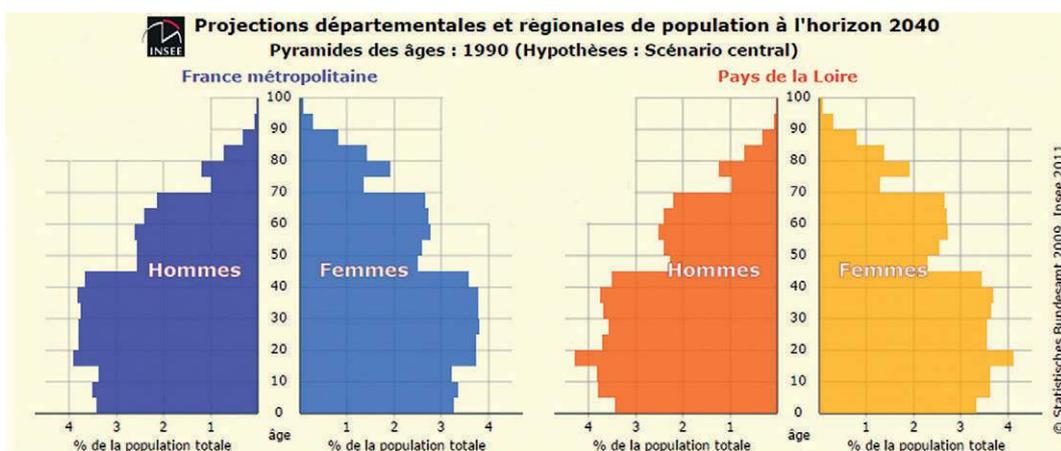
■ EVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE

Evolution de la population entre 1990 et 2014 - France et Pays de la Loire

Les informations suivantes sont des statistiques INSEE établies en 2011. Les chiffres sont issus des recensements jusqu'à cette

date. Au-delà, il s'agit de projections réalisées selon l'hypothèse qualifiée par l'INSEE de "scénario central".

EN 1990



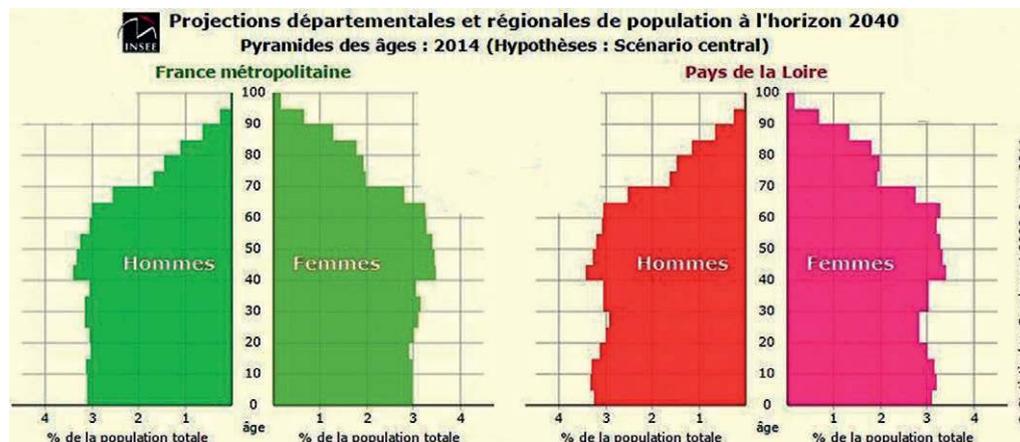
Groupes d'âges (1990)

Âge	Millions	%	% femmes
65 +	7,87	13,9	60,7
20-64	32,99	58,3	50,6
< 20	15,72	27,8	48,9
Total	56,58	100	51,3

Groupes d'âges (1990)

Âge	Millions	%	% femmes
65 +	0,42	13,9	60,3
20-64	1,71	56	50,3
< 20	0,92	30,1	48,9
Total	3,06	100	51,2

EN 2014



Groupes d'âges (2014)

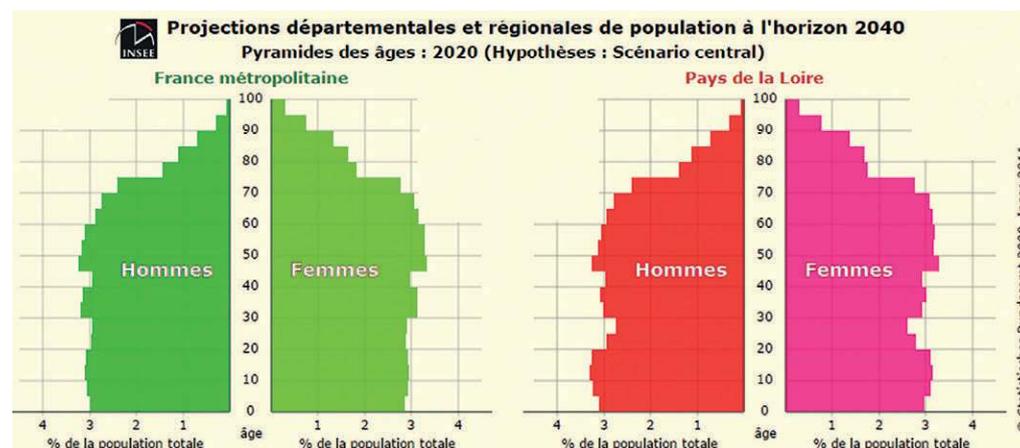
Âge	Millions	%	% femmes
65 +	11,7	18,2	58
20-64	36,98	57,6	50,6
< 20	15,53	24,2	48,8
Total	64,21	100	51,5

Groupes d'âges (2014)

Âge	Millions	%	% femmes
65 +	0,68	18,3	58
20-64	2,09	56,2	50
< 20	0,94	25,4	48,9
Total	3,71	100	51,2

Estimation de la population en 2020 et 2040 - France et Pays de la Loire

EN 2020



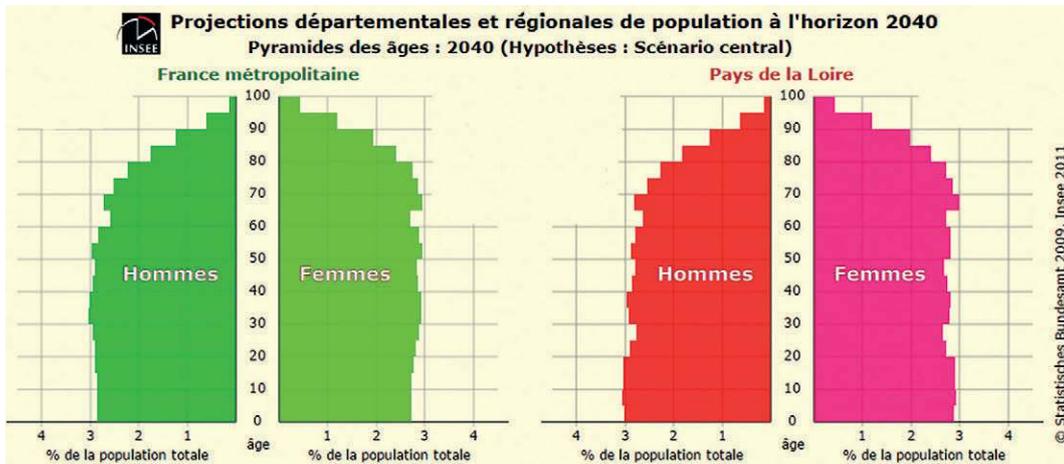
Groupes d'âges (2020)

Âge	Millions	%	% femmes
65 +	13,45	20,4	57,1
20-64	36,73	55,7	50,4
< 20	15,78	23,9	48,8
Total	65,96	100	51,4

Groupes d'âges (2020)

Âge	Millions	%	% femmes
65 +	0,8	20,6	57,1
20-64	2,1	54,2	49,9
< 20	0,98	25,2	48,8
Total	3,88	100	51,1

EN 2040



Groupes d'âges (2040)

Âge	Millions	%	% femmes
65 +	18,2	25,7	56,4
20-64	36,68	51,9	49,7
< 20	15,86	22,4	48,8
Total	70,73	100	51,2

Groupes d'âges (2040)

Âge	Millions	%	% femmes
65 +	1,14	26	56
20-64	2,21	50,3	49,3
< 20	1,04	23,7	48,8
Total	4,39	100	50,9

Jusqu'en 2035, la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus progressera fortement, quelles que soient les hypothèses retenues sur l'évolution de la fécondité, des

migrations ou de la mortalité. Cette forte augmentation est transitoire et correspond au passage à ces âges des générations du baby-boom.

Le tableau suivant synthétise les données de l'INSEE.

► ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES SENIORS DE PLUS DE 65 ANS, OBSERVÉE DEPUIS 1990 ET PRÉVUE JUSQU'EN 2040 EN PAYS DE LA LOIRE

	1990	2014	2020	2040
Nombre d'habitants de plus de 65 ans	420 000	680 000	800 000	1 140 000
Part de la population régionale	13,9 %	18,3 %	20,6 %	26,0 %

Entre 2014 et 2040, les Pays de la Loire compteront ainsi 560 000 habitants de plus de 65 ans supplémentaires, soit une croissance de l'ordre de 68 %.

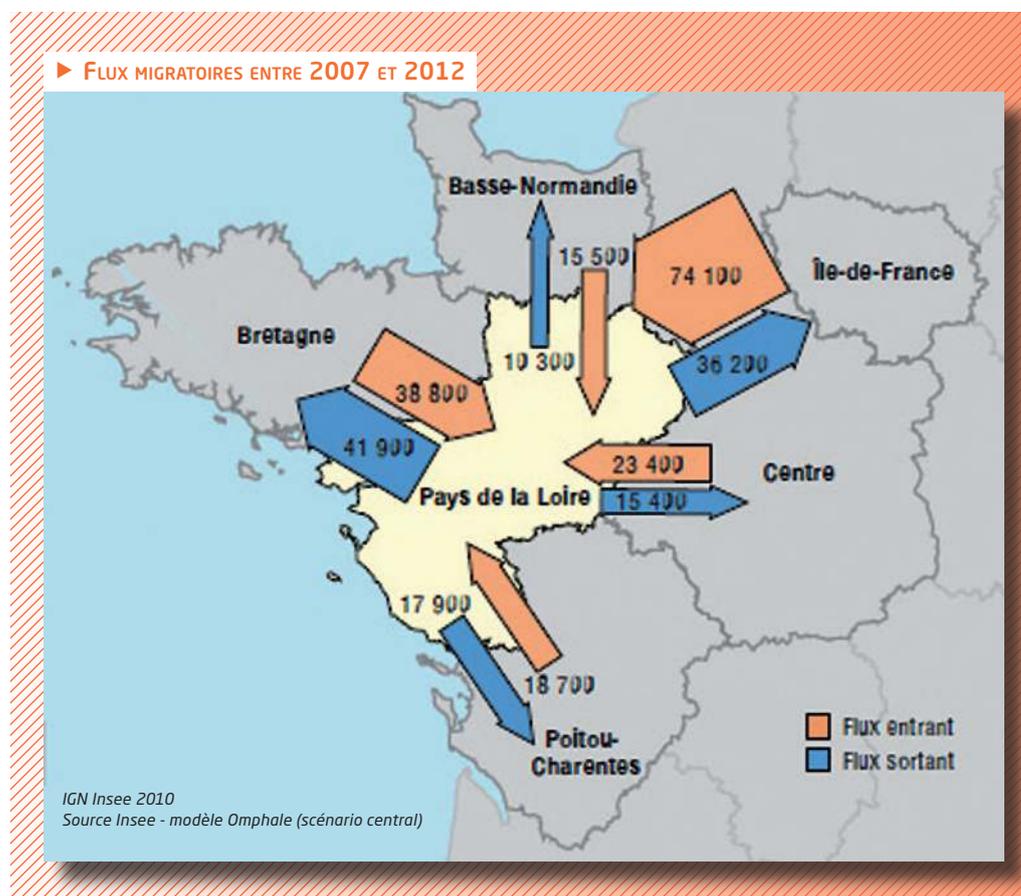
Vitalité démographique des Pays de la Loire

	Population au 1 ^{er} janvier 2013	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2013 (%)		
	(milliers)	Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées et des sorties
44 Loire-Atlantique	1 322,4	1,0	0,5	0,5
49 Maine-et-Loire	800,4	0,6	0,5	0,1
53 Mayenne	309,2	0,5	0,4	0,1
72 Sarthe	569,0	0,4	0,3	0,1
85 Vendée	657,3	1,4	0,3	1,1
Pays de la Loire	3 658,4	0,8	0,4	0,4

Les Pays de la Loire connaîtront la troisième plus forte progression des régions françaises en nombre d'habitants d'ici 2040, après les régions Rhône-Alpes et Ile-de-France.

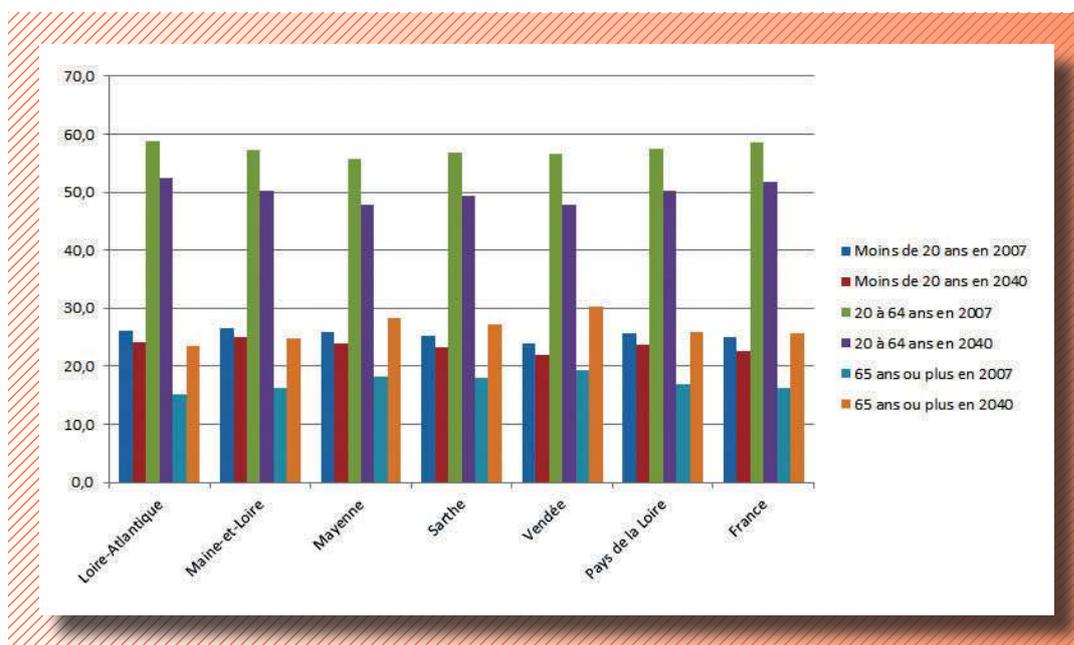
La vitalité démographique des Pays de la Loire est due pour moitié au solde naturel naissances-décès, et pour moitié à l'attractivité du territoire (flux migratoires très favorables) qui constitue une spécificité régionale. En Vendée, le solde migratoire en

est même le moteur essentiel. En l'absence de migrations, la population vendéenne augmenterait en effet six fois moins vite sur la période de 2007 à 2040 (source INSEE 2011).



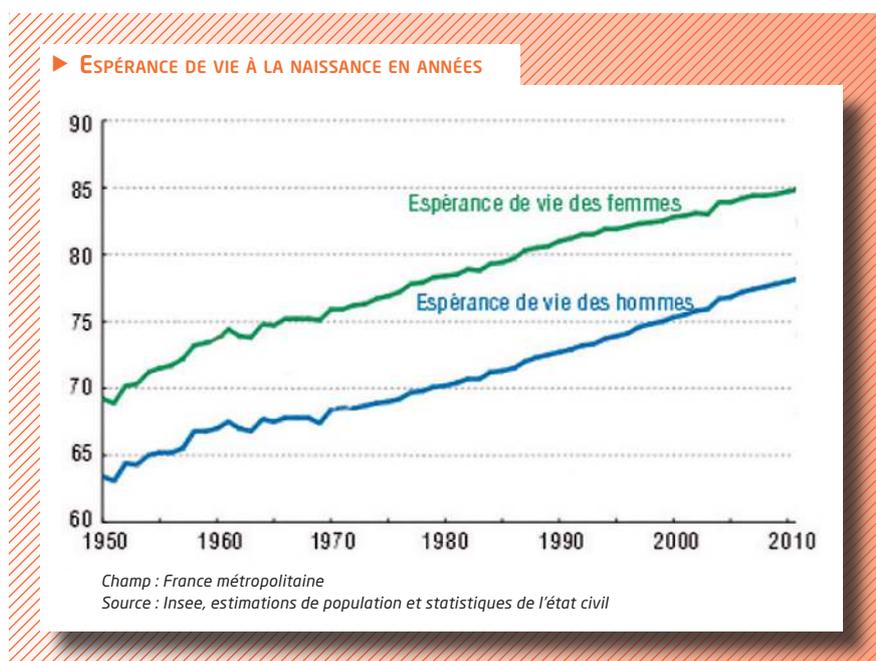
Répartition de la population des Pays de la Loire par départements et par classes d'âges

Cet histogramme témoigne d'une diminution relative des moins de 20 ans en Pays de la Loire entre 2007 et 2040, une diminution relative des 20-64 ans, et une forte augmentation en proportion du nombre d'habitants de 65 ans et plus sur la même période.



■ DONNÉES STATISTIQUES SUR L'ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE

Espérance de vie en France et en Pays de la Loire



L'évolution de l'espérance de vie à la naissance est constante et relativement rapide depuis le début du siècle dernier. Elle résulte de la situation de paix que connaît globalement la France métropolitaine depuis 70 ans, et de facteurs sanitaires (asepsie, antibiotiques, vaccinations, médecine générale et chirurgie, médecine dentaire, alimentation plus variée, conservation des aliments par le froid, etc.) et sociaux (allègement de la pénibilité du travail, accès aux soins et à la scolarité, hausse du niveau de vie, réduction de l'extrême pauvreté et des carences alimentaires graves qui lui sont associées, accessibilité à la majorité d'un confort autrefois réservé à une élite : eau courante, électricité, chauffage, accès au logement, etc.) Depuis 60 ans, l'espérance de vie à la naissance a ainsi progressé de 15 années environ.

Au 1 ^{er} janvier 2012 en Pays de la Loire Espérance de vie à l'âge de 65 ans							
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France
Hommes	83.9	84.6	84.2	83.6	84.0	84.1	83.8
Femmes	87.9	88.4	88.5	88.1	88.1	88.2	87.8

Source : INSEE 2013

En 2012, en France, l'espérance de vie à l'âge de 65 ans était de 83,8 ans pour les hommes et de 87,8 ans pour les femmes.

En Pays de la Loire, elle était très légèrement supérieure : 84,1 ans pour les hommes et 88,2 ans pour les femmes. Le tableau ci-dessus indique également les chiffres par département au sein des Pays de la Loire.

Depuis le début des années 2000, la progression de l'espérance de vie a été de 3 ans pour les hommes contre 1,9 an pour les femmes.

Toutes les catégories sociales ont profité de ce progrès, même si les écarts se sont maintenus. A l'âge de 35 ans, l'espérance de vie d'un homme est de 47,2 ans s'il est cadre, 44,8 ans s'il est artisan, commerçant ou chef d'entreprise, 44,6 ans s'il est agriculteur, 42,3 ans s'il est employé et 40,9 ans s'il est ouvrier. L'inactivité ou le chômage en fin de carrière s'accompagnent d'une espérance de vie bien moindre que toutes les autres catégories. Ces écarts existent aussi chez les femmes mais sont nettement plus faibles : 3 années entre femmes cadres et ouvrières (Source :

INSEE, 2011). Selon l'INSEE, "la nature des professions exercées explique en partie ces écarts. En effet, les cadres ont moins d'accidents et de maladies professionnelles que les ouvriers. Par ailleurs, ils appartiennent à un groupe social dont les modes de vie sont favorables à une bonne santé : les comportements de santé à risque, le moindre recours et accès aux soins, sont plus fréquents chez les ouvriers que chez les cadres".

Espérance de vie en bonne santé et en situation de dépendance

Si l'espérance de vie augmente, c'est en particulier parce que la médecine sait aujourd'hui traiter des maladies qui nous étaient jadis fatales. Mais cela ne signifie pas que l'on en guérisse systématiquement.

Nous vivons donc plus longtemps mais, statistiquement, nous vivons aussi plus longtemps avec une maladie chronique plus ou moins invalidante. Statistiquement, ce type de pathologie (ex : arthrose), se déclare à partir de 72 ans. Cette situation conditionne la nature des attentes et des besoins.

En France, l'espérance de vie actuelle à 65 ans est de 84 ans pour les hommes et de 88 ans pour les femmes. Elle augmente d'environ un an tous les quatre ans.

En revanche, la proportion de seniors en situation de dépendance varie peu : elle est d'environ 8 % (92 % des seniors de 65 ans et plus ne sont donc pas dépendants).

En Pays de la Loire, le nombre de personnes en situation de dépendance peut donc être estimé aujourd'hui à environ 55 000.



Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre de seniors, le nombre de seniors dépendants serait de l'ordre de 64 000

personnes en 2020 et de 91 000 personnes en 2040.

■ DONNÉES STATISTIQUES SUR LES REVENUS ET LA CONSOMMATION DES SENIORS

Statistiquement, le niveau de consommation diminue fortement à partir de 65 ans, ainsi que le souligne le CREDOC ("Comment développer l'économie des seniors en France ?" - février 2014 - note réalisée à la demande de Michèle DELAUNAY) :

"La baisse de la consommation est très forte après 65 ans (...) en particulier pour l'habillement, les loisirs, l'alimentation, les transports, la communication et les soins de beauté.

La perte de mobilité explique la forte chute sur les postes transport et loisirs mais aussi sur ceux des soins de beauté et

de l'alimentation, secteurs nécessitant un déplacement pour accéder aux commerces.

Mais d'autres raisons liées à l'âge peuvent également être invoquées pour expliquer cette baisse des dépenses de consommation avec l'âge : l'accumulation - les seniors disposent déjà d'un ou de plusieurs produits à même de répondre à un besoin spécifique. Ils ne jugent pas nécessaire d'en changer ; l'incompréhension - même si le produit ne fonctionne plus, le coût d'apprentissage lié à l'acquisition d'un nouvel objet incite les personnes âgées à ne pas l'acquérir ; enfin, l'inadaptation des produits et services aux

conséquences physiques et psychiques de l'avancée en âge - les caractéristiques du produit ne sont pas adaptées à la perte de capacité".

A ces explications, il convient sans doute d'ajouter d'autres facteurs : la crise actuelle conduit aujourd'hui des parents à aider matériellement certains de leurs enfants ou petits-enfants. Elle incite par ailleurs toutes les générations à la prudence, réflexe renforcé en ce qui concerne les seniors par la perception de la fragilité du système de retraite et par la crainte de voir s'amenuiser au fil du temps les aides actuelles.

Revenus des Français par classes d'âge

Le montant moyen des retraites est de 1 350 € (1 100 € pour les femmes, 1 590 € pour les hommes en 2008). Il reste stable avec l'avancée en âge.

Le tableau ci-après indique que le revenu brut consolidé des personnes de 65 à 74 ans (incluant les revenus du patrimoine et les prestations sociales) est supérieur à celui des

jeunes jusqu'à 34 ans et qu'il est légèrement inférieur au revenu moyen de la population française (3 060 €/mois au lieu de 3 310 €/mois). Il diminue après 75 ans (2 400 €/mois).

	REVENUS D'ACTIVITE, DU PATRIMOINE ET PENSIONS. En pourcentages			PRESTATIONS SOCIALES En pourcentages		REVENU AVANT IMPOT En euros	
	REVENU D'ACTIVITE (Y COMPRIS ALLOCATIONS CHOMAGE)	PENSIONS	REVENU DU PATRIMOINE	PRESTATIONS FAMILIALES ET LOGEMENT	MINIMA SOCIAUX ET RSA ACTIVITE	REVENU ANNUEL AVANT IMPOT En euros	REVENU MENSUEL AVANT IMPOT En euros
18 à 24 ans	84,8	2,4	1,3	9,3	2,3	19 670	1 640
25 à 34 ans	88,9	0,6	3,2	6,0	1,2	35 026	2 918
35 à 44 ans	85,8	0,7	6,0	6,5	1,0	44 499	3 708
45 à 54 ans	85,5	1,9	8,3	3,2	1,2	47 812	3 984
55 à 64 ans	57,1	26,7	13,8	1,1	1,2	44 309	3 692
65 à 74 ans	10,0	70,4	17,9	0,6	1,1	36 713	3 059
75 ans et plus	3,8	74,4	19,9	0,9	1,1	28 858	2 404
Ensemble	63,3	21,7	10,4	3,4	1,2	39 723	3 310

Source INSEE 2012

Niveaux de vie des ménages de retraités par décile

Les montants du tableau ci-dessous sont indiqués en euros :

► DISTRIBUTION DES NIVEAUX DE VIE DES MÉNAGES DE RETRAITÉS ET DES MÉNAGES D'ACTIFS EN 2012			
	Ménage de retraités (1)	Ménage d'actifs (2)	Rapport (1) (2)
1 ^{er} décile (D1)	11 810	10 850	1,09
2 ^e décile (D2)	13 820	13 950	0,99
3 ^e décile (D3)	15 630	16 230	0,96
4 ^e décile (D4)	17 250	18 350	0,94
Médiane (D5)	19 110	20 480	0,93
6 ^e décile (D6)	21 470	22 910	0,94
7 ^e décile (D7)	24 440	25 960	0,94
8 ^e décile (D8)	28 710	30 210	0,95
9 ^e décile (D9)	36 330	38 730	0,94

Lecture : en 2012, 10 % de ménages dont la personne de référence est retraitée ont un niveau de vie inférieur à 11 810 euros.

Note 1 : les ménages de retraités sont les ménages où la personne de référence est retraitée, les ménages d'actifs sont les ménages où la personne de référence est active.

Note 2 : ces indicateurs appartiennent à la liste des indicateurs d'inégalité préconisés par le groupe de travail "niveaux de vie et inégalités sociales" du CNIS.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

Les déciles partagent une distribution en dix parties égales. 10 % de la population se trouvent en dessous du premier décile (D1) et 90 % en dessous du neuvième décile (D9).

Dans le tableau ci-dessus, le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre de personnes qui constituent ce ménage (1 ou 2). Le niveau

de vie est donc le même pour les individus d'un même ménage.

Patrimoine des ménages par tranche d'âge

Les montants du tableau ci-dessous sont indiqués en euros :

► PATRIMOINE NET PAR MÉNAGE EN FONCTION DE LA TRANCHE D'ÂGE DE LA PERSONNE RÉFÉRENCE				
	Moyen	Médian	D 9*	D 1**
Moins de 30 ans	32 700	7 200	91 500	300
De 30 à 39 ans	127 100	48 600	312 700	800
De 40 à 49 ans	243 700	132 500	510 700	1 300
De 50 à 59 ans	303 500	203 700	648 500	2 000
De 60 à 69 ans	345 500	211 500	693 300	3 300
70 ans et plus	259 800	148 600	524 600	3 800

* Seuil de patrimoine au-dessus duquel se situent les 10 % les plus riches.

** Seuil en dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2009-2010, Insee-Première n° 1 380, 2011.

Il est intéressant de noter que la moitié des personnes de 60 à 69 ans possèdent un patrimoine évalué à plus de 211 500 €.

L'observation de ces éléments a conduit la Cour des Comptes à exprimer l'avis suivant dans son rapport annuel sur les chiffres de la Sécurité sociale en 2012 :

“La Cour des comptes estime que la situation financière des seniors s'est continûment améliorée jusqu'à rejoindre, sinon dépasser, celle des actifs.

Elle propose en conséquence de recentrer les aides existantes vers la dépendance. En plus de leur pension, les retraités tirent des revenus de leur patrimoine constitué par leur épargne et/ou héritage. 77 % d'entre eux ont acquis leur résidence principale et sont exempts de loyer à payer.

Ces faits cumulés font que la population des seniors est globalement moins soumise au risque de pauvreté que les autres catégories sociales et ce, sans nier les 10 % de personnes âgées qui vivent sous le seuil de pauvreté.

La Cour note toutefois que le montant de leurs dépenses augmente au fur-et-à mesure que leur perte d'autonomie s'intensifie. Le coût de ces frais finit souvent par dépasser celui de leur pension, en dépit des dispositifs de solidarité mis en place. Il lui semble donc urgent de revoir l'ensemble des dispositifs de soutien existants afin de renforcer les mécanismes de prise en charge de la dépendance liée à l'âge”.

En synthèse : les ménages de retraités ont globalement des revenus inférieurs de 7 % aux revenus moyens des ménages actifs mais ces revenus sont plus stables, n'étant pas soumis aux aléas de l'emploi.

En tenant compte de l'ensemble des composantes du revenu (revenu d'activité, pensions de retraite, revenu du patrimoine et prestations sociales), il apparaît que les français disposaient, en 2012, d'un revenu moyen mensuel de 3 060 € entre 65 et 74 ans, et d'un revenu moyen mensuel de 2 400 € après 75 ans, tandis que le revenu moyen mensuel de l'ensemble de la population française était de 3 310 €.



Structure des dépenses des Français selon leur âge

En pourcentages :

	Moins de 25 ans	De 25 à 44 ans	De 45 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10,1	14,3	17,2	20,1	16,4
Boissons alcoolisées et tabac	2,7	2,9	3,2	2,7	3
Articles d'habillement et chaussures	6,8	5,9	5	3	5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	22,7	15,6	14,1	18,1	15,7
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	4,2	5,4	6	7,1	5,9
Santé	1,5	1,7	1,6	2,4	1,8
Transports	18,2	18,2	18,3	13,5	17,4
Communications	4,5	3,5	3,2	2,9	3,3
Loisirs et culture	8,9	9,7	9,9	9	9,6
Enseignement	3,1	0,4	1	0,1	0,7
Restauration et hôtels	7,6	7,6	6,6	4,1	6,6
Biens et services divers ⁽¹⁾	9,9	14,8	13,8	17	14,7
Dépense totale	100	100	100	100	100

(1) Notamment : biens et services de soins personnels, bijouterie et maroquinerie, dépenses relatives aux gardes d'enfants hors du domicile, assurances et services financiers, divers autres services (services juridiques, cotisation à des associations...).

Source INSEE, 2011

A partir de 65 ans, les postes de dépenses qui augmentent (en proportion du budget disponible) sont essentiellement l'alimentation, le logement, et les biens et services divers (qui incluent les services de soins personnels). Selon ces données statistiques, le poste santé, tout en augmentant légèrement, ne représente que 2,4 % du budget

des personnes de plus de 65 ans. Ce chiffre très faible est lié à la prise en charge des frais de santé par la Sécurité sociale et les mutuelles ou assurances. Il ne rend pas compte de la dépense réelle. Les postes transports (13,5 %) et loisirs et culture (9 %), même s'ils diminuent un peu après 65 ans, restent néanmoins à un niveau élevé.

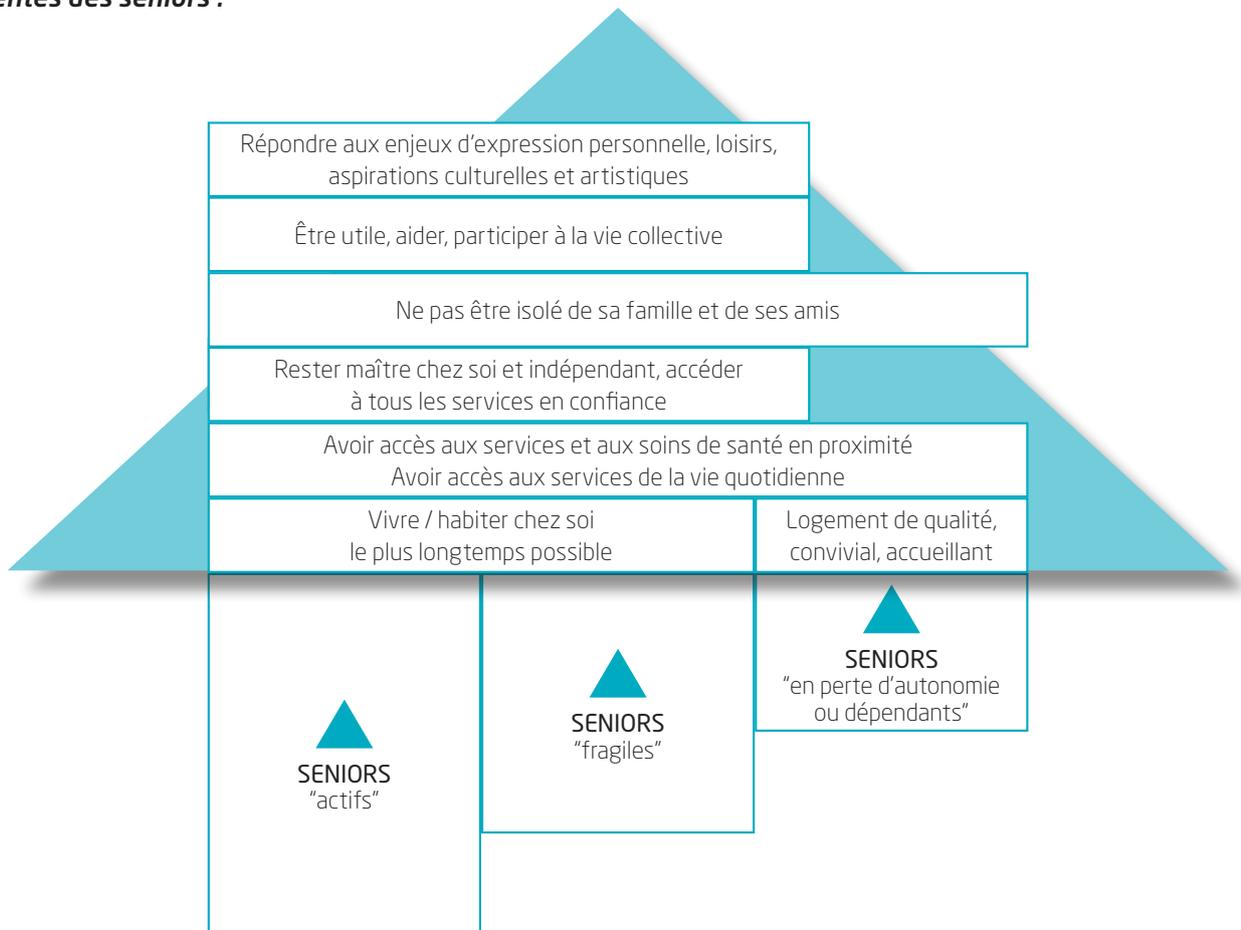
Il est important de souligner que ces pourcentages n'incluent pas la part du revenu épargné, qui est plus importante pour les seniors que pour l'ensemble de la population.

LA SOCIÉTÉ FACE À L'ENJEU DU VIEILLISSEMENT : DES ACTEURS NOMBREUX FACE À DES ATTENTES DIVERSES



LES SENIORS RETRAITÉS : UNE GRANDE VARIÉTÉ DE SITUATIONS, D'ATTENTES ET DE BESOINS

Les attentes et les besoins des seniors varient selon l'âge, la situation familiale, les revenus, le lieu d'habitat, l'état de santé, etc. La grille d'analyse présentée au point 2.4 permet de résumer les principales attentes des seniors :



Ces attentes renvoient aux questions de santé (prévention et soins), de logement (vivre chez soi le plus longtemps possible ou, s'il n'est plus possible ou souhaité de rester chez soi, avoir accès à un logement accueillant), de loisirs et de culture (mettre à profit cette période durant laquelle le temps libre est beaucoup plus important), aux liens familiaux et aux activités sociales (ne pas être isolé, entretenir et développer des relations, être aussi acteur dans la vie sociale), à la question de la mobilité (se déplacer facilement pour accéder aux services de la vie quotidienne), aux conditions d'un maintien en bonne santé (alimentation, exercice physique, relations familiales, amicales et sociales), etc.

Les travaux conduits au niveau national ont pris en compte la diversité de ces besoins et

attentes, en privilégiant l'identification des créneaux de marché pour les entreprises (les attentes en matière de lien social, par exemple, ne figurent pas directement) :

- HABITAT : domotique, urbanisme, architecture, hébergement collectif, logement adapté, efficacité énergétique
- COMMUNICATION : téléphonie mobile, tablettes tactiles, accès internet, réseaux sociaux
- TRANSPORT : transports collectifs mieux adaptés, solution à trouver au "dernier kilomètre"
- TOURISME ET LOISIRS : tourisme des seniors, activités culturelles
- SANTE : e-santé, nutrition, télémédecine

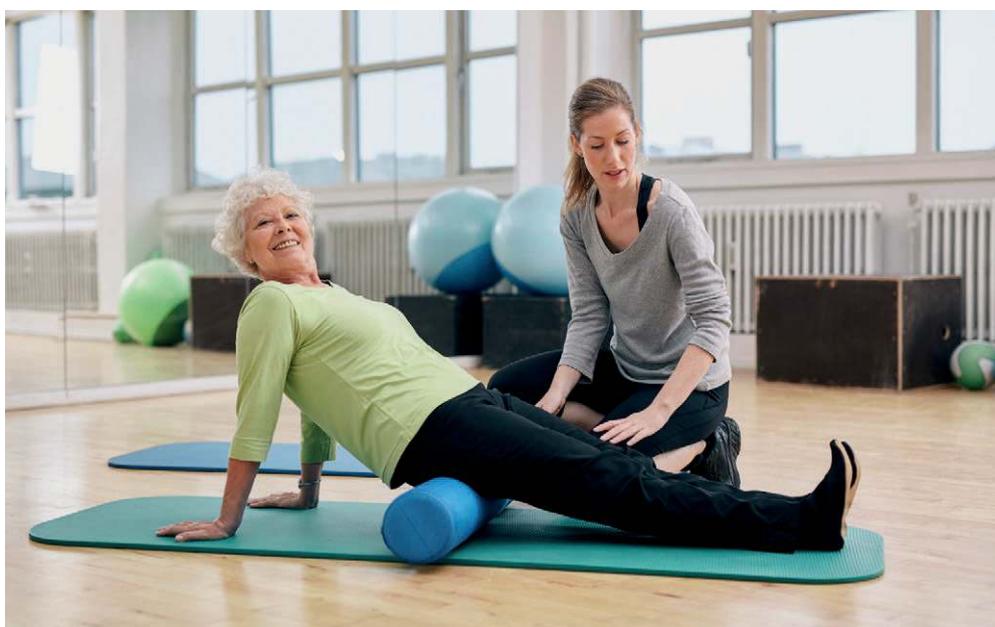
- AUTONOMIE : téléassistance active/passive/évoluée, bouquets de services
- SECURITE : télévigilance, téléassistance, mode de paiement, gestion bureautique
- SERVICES : services à la personne, portage de repas, assurances
- DISTRIBUTION : adaptation du parcours du consommateur, adaptation des emballages
- LOISIRS : jeux, fitness, stimulation sensorielle, intergénérationnel
- TRAVAIL : télétravail, formation et soutien des aidants familiaux

Les seniors dits "actifs"

Leurs attentes ne sont pas fondamentalement différentes de celles de leurs cadets mais, dans leur ensemble, selon les observations du CREDOC en particulier, les seniors actifs consomment moins et font des choix plus sélectifs.

Généralement en bonne santé, ils souhaitent naturellement profiter au mieux du temps libre que leur offre la retraite pour se consacrer à différents loisirs selon leurs goûts et leurs moyens : voyager, lire, jardiner, sortir, participer à diverses activités culturelles ou sportives, etc.

Ils sont également très nombreux, non seulement à participer à la vie associative mais aussi à s'y impliquer : ils sont le socle de la vie associative ; sans leur implication en tant qu'acteurs, la vie associative en France serait loin d'être aussi dynamique.



Les activités culturelles et artistiques ont des vertus de prévention. *"Quel que soit l'âge, il est important de se projeter dans l'avenir"* souligne Pierre CARO dans le cadre de conférences qu'il anime actuellement à l'attention des retraités, avec le soutien du GÉrontopôle. Et *"le sentiment d'utilité laisse beaucoup moins de place à la maladie"*, note Luc BLOND, Directeur Général de Mutualité Retraite.

Nombreux également sont ceux qui s'engagent dans l'action citoyenne, notamment dans le cadre de mandats électifs, et apportent donc une contribution forte à l'action économique et sociale.

Pour autant, il est important à cet âge de se préparer aux étapes suivantes de l'avancée en âge, ce qui induit un besoin d'information sur les aides et services disponibles.

Les seniors dits "fragiles"

Ils rencontrent les premiers soucis de santé chroniques et une certaine diminution de leurs capacités. Cette fragilité influe sur leur mode de vie, moins tourné vers la consommation de biens autres que les biens essentiels. Les dépenses d'habillement, de sorties, de voyage diminuent.

La demande se fait plus forte en matière de soins de santé mais aussi d'aide-ménagère, qui devient une nécessité. Il arrive fréquemment que l'état de santé physique et psychologique se détériore après le décès du conjoint.

Les questions de sécurité deviennent plus prégnantes. Le sentiment de solitude et d'inutilité peut accélérer le processus de vieillissement. Les soins de santé mais aussi les liens familiaux et le maintien de relations sociales sont plus que jamais essentiels.

Les seniors dits "dépendants ou en perte d'autonomie"

Leur situation nécessite généralement le soutien de leurs proches. Le besoin d'échanges avec sa famille, des amis ou d'autres relations est par ailleurs un facteur important du "bien vieillir". S'y ajoute le recours nécessaire à des soins de santé et diverses aides pour faciliter l'accomplissement des actes essentiels de la vie : s'alimenter, s'habiller, faire sa toilette, faire le ménage.

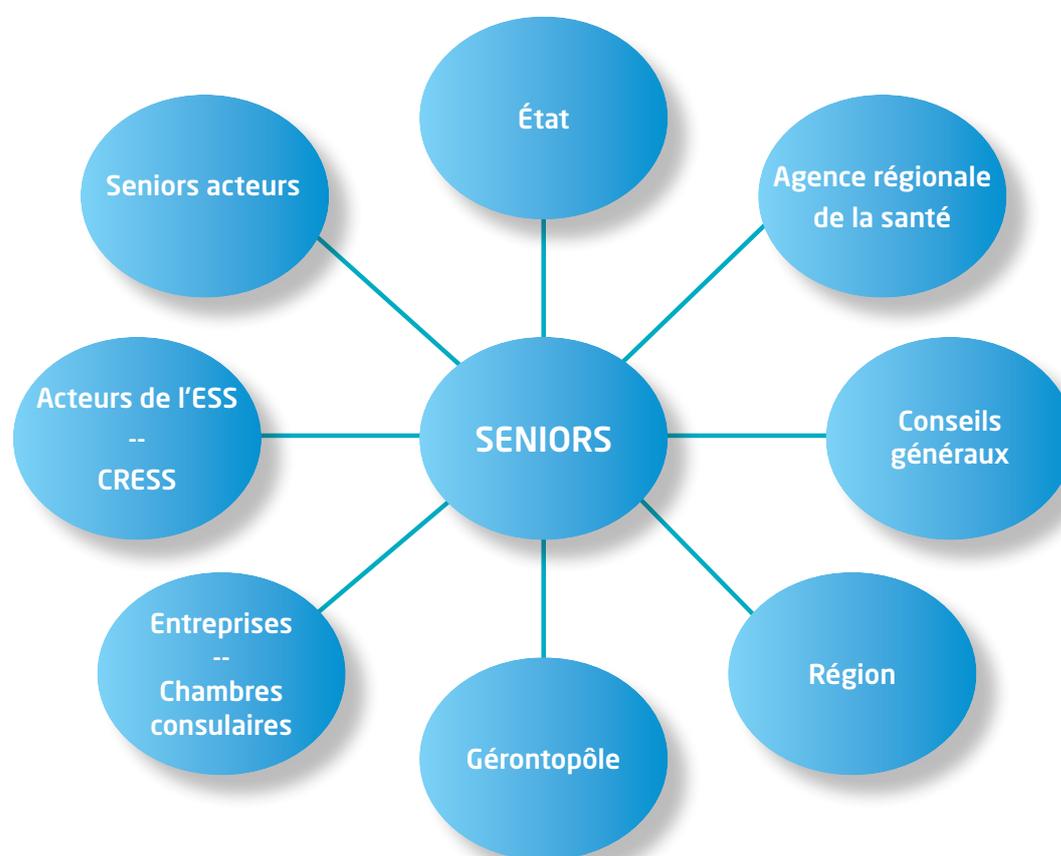
Marie-Laure LEFAOU, Directrice de Nantes Soins à Domicile (soins Infirmiers), rappelle la nécessité d'accompagner les aidants familiaux, qui doivent parfois être eux-mêmes pris en charge. A ce sujet, le Professeur Gilles BERRUT, Président du GÉrontopôle, souligne le retentissement très important que l'exercice du rôle des aidants familiaux peut avoir sur leur propre santé.

Les situations varient fortement selon le parcours professionnel antérieur, et donc les revenus de retraite, mais aussi le niveau du patrimoine. Les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif d'aide en matière de logement et de soins de santé, notamment pour les catégories les moins aisées. Ce dispositif répond à une bonne partie des *besoins* (mais non pas forcément

des *attentes*) des seniors en situation de dépendance. Les personnes les plus aisées sont en mesure de financer les aides et les soins de confort, ou d'accéder à un habitat collectif adapté si elles le souhaitent, notamment pour rompre l'isolement, ou si leur état de santé l'exige. Le secteur privé a plutôt investi ce créneau en priorité. Il convient sans doute d'être attentif à ce

que les catégories intermédiaires ne se retrouvent les moins bien "loties", n'ayant pas toujours de ressources suffisantes pour financer par elles-mêmes certains services d'aide à la personne, et dépassant les seuils minimaux qui conditionnent la perception de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

LES ACTEURS AU SERVICE DES SENIORS : UNE OFFRE PLURIELLE



L'État

L'État est le garant de la solidarité sociale et intergénérationnelle : système de retraite, sécurité sociale, et aides directes et indirectes apportées aux seniors, dans le cadre de la politique de solidarité nationale.

Les Agences Régionales de Santé

Les Agences Régionales de Santé coordonnent l'action sanitaire en région et visent trois objectifs :

Un service public de santé régional unifié

L'ARS regroupe en une seule entité plusieurs organismes chargés des politiques de santé dans les régions et les départements : directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS), agences régionales de l'hospitalisation (ARH), groupements régionaux de santé publique (GRSP), Unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), missions régionales de santé (MRS) et volet hospitalier de l'assurance maladie. Ce volet est composé d'une partie du personnel des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), du régime social des indépendants (RSI), de la Mutualité sociale agricole (MSA), des directions régionales du service médical (DRSM).

Interlocuteur régional unique, l'ARS a vocation à garantir aux professionnels de santé des procédures plus simples (guichet unique pour les aides à l'installation par exemple) et aux patients un égal accès aux soins et une meilleure coordination sur le terrain entre les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux.

Une approche globale de la santé

Les compétences réunies dans une même structure autorisent une approche globale de la santé, une plus grande cohérence des réponses et des parcours pour les patients et personnes en situation de perte d'autonomie.

Le champ d'intervention de l'ARS est large. Il comprend la santé publique et l'organisation de l'offre de soins.

La santé publique comprend la prévention (campagnes contre le cancer, l'obésité, le

diabète...), la promotion de la santé (favoriser une bonne hygiène de vie) et la veille et la sécurité sanitaires (qualité de l'environnement, contrôle des établissements, veille épidémiologique...).

L'organisation de l'offre de soins désigne celle des professionnels et des établissements de santé (hôpitaux, cliniques) mais aussi celle des structures d'accueil médico-sociales (maisons d'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées).

Des politiques de santé ancrées sur leurs territoires

L'ancrage territorial des politiques de santé est renforcé pour mieux adapter les réponses aux spécificités et aux besoins locaux, et pour améliorer la répartition territoriale de l'offre de soins et lutter contre les inégalités de santé.

Les Conseils Généraux

Les Conseils Généraux sont investis prioritairement sur l'action sociale, mais aussi sur les routes et certains services de transports

publics ; leurs missions concernent donc largement les seniors.

Entre autres missions, les Conseils Généraux gèrent les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) :

Un CLIC, c'est quoi ?

Centre local d'information et de coordination

Un guichet d'accueil, d'information et de coordination

- Structure de proximité
- Pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage
- Pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile

Des professionnels à votre écoute

- Un chargé d'accueil
- Un coordonnateur
- Des professionnels sociaux, médico-sociaux ou de santé en lien avec les acteurs de la gérontologie

Missions

Missions déclinées en fonction du niveau de label

Niveau 1

- Informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux

Niveau 2

- Informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux
- Évaluer les besoins, élaborer un plan d'accompagnement ou un plan d'intervention

Niveau 3

- Informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux
- Évaluer les besoins, élaborer un plan d'aide, accompagner
- Assurer le suivi du plan d'aide, en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner

Très souvent, c'est aussi :

- Un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance
- Un animateur du territoire (actions de prévention, conférences, groupes de parole, forums...)

C'est toujours un travail en réseau

Conseil général, communes, centres communaux d'action sociale, services de l'État, Caisse régionale d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, services de maintien à domicile, comités d'entraide, associations, hôpitaux, réseaux de santé, structures d'hébergement, services sociaux, professionnels de santé, acteurs de l'habitat...

Citons l'exemple du Conseil Général de Loire-Atlantique, dont nous reprenons ci-après textuellement les engagements diffusés sur son site web concernant les aides et services proposés aux personnes âgées :

"Le Conseil Général de Loire-Atlantique aide les personnes qui le souhaitent à rester à leur domicile, et gère l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). En Loire-Atlantique, 9 000 personnes en bénéficient. Cela représente un budget de 31 800 000 € en 2014. Il propose un service de téléassistance, 7j/7 et 24H/24, avec des tarifs adaptés aux revenus. Il propose une aide-ménagère aux personnes à faibles revenus, gère les 20 Centres Locaux d'Information et de Coordination de Loire-Atlantique (CLIC) pour aider les seniors et

leurs familles dans leurs démarches, propose des actions de soutien à l'entourage des personnes âgées souhaitant rester à leur domicile, favorise le développement de lieux d'accueil de jour et d'hébergement temporaire, s'engage fortement dans la gestion de maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), actuellement au nombre de trois en Loire-Atlantique, garantit l'accès à des établissements adaptés aux besoins de chacun, participe aux frais d'hébergement en établissement de plus de 12 000 personnes, grâce à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit un budget de 53 700 000 € en 2014, et contribue à la création de places d'accueil supplémentaires en établissement. Aujourd'hui : plus de 15 000 places en Loire-Atlantique".

Cette offre de services paraît très complète. Cependant, des formulations telles que "favorise", "s'engage fortement", "participe à", "contribue à", ... témoignent des interactions entre acteurs publics et sans doute d'une certaine dilution des responsabilités de chacun d'entre eux qui peut nuire à l'efficacité collective, et en tout cas à la clarté du message, lequel ne s'en trouve pas aussi rassurant qu'il le voudrait pour les bénéficiaires de ces soutiens publics.

Ce constat conduit à s'interroger – cela rejoint les débats sur la réforme territoriale – sur la répartition des rôles et la complexité des actions croisées entre acteurs publics.

Cette situation rend la communication sur les actions et services proposés difficile à maîtriser et à clarifier.

Les Régions

Leurs compétences obligatoires relèvent de l'économie, des transports et de la formation, trois domaines qui intéressent le cadre de la "Silver Economie".

La Région des Pays de la Loire intervient aussi dans les domaines de la santé et des solidarités. En accord avec la loi du 13 août 2004, la Région a, dès 2005, assuré l'exercice de la compétence qui lui a été transférée en matière d'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales.

Ainsi la Région des Pays de la Loire accompagne-t-elle la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire des Pays de la Loire. L'objectif est de réduire les inégalités d'accès aux soins sur certains territoires par le regroupement de professionnels de santé dans des établissements de proximité, initiative qui intéresse l'ensemble des populations habitant sur ces territoires et en particulier les personnes âgées, du fait de leur moindre mobilité.

Enfin, la Région des Pays de la Loire soutient le fonctionnement du Gérontopôle des Pays de la Loire (association créée en 2010, donc bien avant qu'il ne soit question



de "Silver Economie"), installé à Nantes au sein de la "Maison Régionale de l'Autonomie et de la Longévité". Elle accompagne

l'émergence de la filière "Silver Economie" et a souhaité que le programme d'actions correspondant soit porté par les CCI.

Le Gérontopôle des Pays de la Loire

Le Gérontopôle a vocation à animer et fédérer les intervenants dans le domaine de la gérontologie (soit l'ensemble des domaines d'étude du vieillissement de la personne humaine : biologie et physiologie, psychologie, santé, santé publique, économie, société, démographie, anthropologie, sociologie, etc.)

Structuré en association, le Gérontopôle est un pôle de compétences reposant sur quatre domaines d'action :

La recherche et le développement

Recherche associée au développement des productions industrielles et commerciales, recherche scientifique et fondamentale, observation et prospective, aide à la structuration des acteurs de la recherche régionale pour se positionner sur des appels d'offres nationaux et européens, etc.

La formation aux métiers de l'autonomie et de la longévité

Contribution à la structuration de formations adaptées à l'accompagnement



des personnes âgées, prospective sur les nouveaux métiers de la coordination gérontologique, promotion des métiers d'aide à la personne, organisation de rencontres entre universitaires des sciences humaines et sociales, etc.

Le développement économique

Mise en réseau des acteurs économiques en vue de structurer une filière autour du "bien-vieillir" en Pays de la Loire, aide aux entreprises dans le développement de produits et services dédiés aux seniors (domotique, adaptation des logements...),

prestations de conseil et de validation technique sur les nouveaux procédés.

Le conseil et le diagnostic territorial

Rôle de veille et d'observation dans le champ du vieillissement (centre de ressources), partage et valorisation des bonnes pratiques entre les territoires, aide aux collectivités locales s'engageant dans des projets d'aménagement ou de mise en œuvre de politiques en lien avec les personnes âgées (transport, tourisme, habitat, etc.).

Les entreprises représentées par les chambres consulaires

La démarche engagée par le gouvernement vise à mobiliser les entreprises afin de développer une offre de services et de produits en adéquation avec les attentes des seniors. Créatrices de solutions, génératrices de lien social, d'emploi et de ressources publiques par leurs contributions fiscales et celle de leurs salariés, le rôle des entreprises est essentiel à plusieurs niveaux.

Les chambres consulaires accompagnent les entreprises à toutes les étapes de leur développement. Elles proposent une gamme de conseil et d'appui individuels et collectifs, y compris en matière de développement international, d'animation de clubs géographiques ou thématiques, et des dispositifs de formation (première, continue, apprentissage).

Les Chambres de commerce et d'Industrie

La Région et le Gérontopôle ont confié au réseau régional des CCI la mise en œuvre

des actions relevant du développement économique.

Depuis plusieurs années, l'action des CCI en matière d'appui au développement des entreprises est structurée autour des filières (navale, aéronautique, mécanique et matériaux, TIC, automobile, bâtiment, santé, enfance, agro-alimentaire, etc.) C'est dans cette logique de filière qu'elles sont investies depuis deux ans sur l'animation de la filière "Silver Economie", en lien étroit avec le Gérontopôle, et avec le soutien de la Région des Pays de la Loire. L'objectif est de saisir les opportunités offertes par la croissance du marché des seniors pour renforcer les PME locales déjà positionnées sur ce secteur, et pour offrir des opportunités de diversification à d'autres PME.

Un poste de chargé de mission a été créé depuis le début de l'année 2013. Il fait l'objet d'un financement par la Région et complète les compétences mobilisées sur les travaux relatifs à cette thématique.

Les Chambres de métiers et de l'Artisanat

Les Chambres de Métiers ont vocation à s'impliquer sur ces problématiques à travers leurs différentes missions de conseil, d'information et de formation. Leur action dans le champ de la "Silver Economie" est à relier au rôle important des artisans en matière d'équipement du logement par exemple, mais aussi plus généralement sur le plan de la relation de proximité qu'entretiennent les artisans avec leurs clients – ce point correspondant à une attente forte de la part des seniors.

Les Chambres d'Agriculture

Les Chambres d'Agriculture sont concernées par la "Silver Economie" à divers titres, notamment la problématique d'aménagement du secteur rural et la question du logement, souvent liée à celle de la transmission des exploitations.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Dans un domaine où l'humain, le social et la solidarité sont des questions centrales, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, fédérés pour certains au sein de la CRESS, sont pleinement concernés par la "Silver Economie".

La CRESS des Pays de la Loire "a pour ambition d'affirmer l'existence de l'Economie

Sociale et Solidaire comme un système économique agissant sur un territoire, créateur de richesses partagées et de lien social, qui met la personne humaine au cœur de ses décisions".

L'économie sociale et solidaire regroupe les associations, les mutuelles et les coopératives.

Les associations :

De très nombreuses associations interviennent dans le domaine des services aux seniors : activités culturelles ou sportives, loisirs, portage de repas, transports solidaires, gestion d'établissements d'hébergement, etc.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Vendée est une fédération de 110 associations, totalisant 2 700 salariés. La majeure partie de son activité est consacrée à l'aide au domicile de personnes âgées, concernant 16 000 personnes. Elle offre aussi un service de téléassistance, des soins infirmiers à domicile, gère des places d'accueil de jour, des résidences de vie : les Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) et des Etablissements d'hébergement pour Personnes

Agées Dépendantes (EHPAD). Elle fait largement appel à des bénévoles : 1 500 au total dont les deux tiers ont plus de 60 ans. A l'automne 2014, l'ADMR 85 a lancé une expérimentation, intitulée "Projet tablette", à disposition de chaque aide à domicile, aide-soignant, infirmier, bénévoles, etc. et permettant de transmettre toutes les informations utiles à l'intervenant suivant. A terme, l'ADMR 85 envisage l'acquisition de 2 500 tablettes.

Ces associations ont pour particularité commune d'apporter, en proximité, des réponses concrètes aux attentes des seniors. Elles se caractérisent aussi par le fait que les seniors y sont très impliqués et

par leur remarquable capacité d'innovation. Elles jouent ainsi un rôle croissant dans l'accompagnement des seniors, essentiel dans le lien social tout comme en termes de contribution à la "Silver Economie".

Les seniors acteurs

L'appellation "seniors acteurs" désigne les seniors impliqués à divers titres, que ce soit dans le cadre d'associations, au sein des universités, ou en tant qu'élus de conseils municipaux et autres collectivités.

A travers l'implication des seniors dans des actions collectives bénévoles au bénéfice d'autres seniors (portage de repas, transport, initiatives culturelles, etc.) les actions associatives, notamment, tissent des liens essentiels entre des personnes qui, sans cela, seraient isolées.

S'ajoute également la fonction d'aidant auprès de proches parents. A ce sujet, le sociologue Serge GUERIN souligne le rôle

important des seniors aidants au plan humain, social, mais aussi économique - ne serait-ce que par leur fonction bénévole dont la valorisation représenterait un coût très important pour la société :

"Si les aidants bénévoles stoppaient leur activité, ce seraient plusieurs millions de personnes qui seraient en danger. Nécessitant, souvent, une hospitalisation avec les dépenses et les effets sur l'environnement qui vont avec. Si le travail effectué par les aidants devait être rémunéré, cela représenterait environ 164 milliards d'euros ! Cela justifie que la collectivité se mobilise. Il faut inventer des dispositifs pour les accompagner et les valoriser.

L'ancienne ministre Michèle DELAUNAY est la première à avoir posé cela en termes de projet de Loi. Les personnes fragiles représentent la moitié de la population ! Et les autres ne sont pas assurées de ne jamais en faire partie... Nous devons entrer dans une société du "care", du soin global, dans laquelle les professionnels comme les bénévoles ont un rôle d'autant plus important à jouer qu'ils ont une approche concrète des problèmes des gens. L'État doit encourager les initiatives multiples en ce sens, qu'elles viennent des particuliers, des associations, des entreprises sociales et solidaires comme privées. Ne serait-ce qu'en leur disant que ce qu'ils font est bien".



PROPOSITIONS D' ACTIONS



Sur la base d'une analyse des attentes et des besoins, cette étude propose des actions concrètes dont la mise en œuvre par la Région et ses partenaires complètera les dispositifs existants pour faire en sorte qu'en Pays de la Loire, la "Silver Génération", dont les effectifs vont croissant en nombre et en proportion, puisse accéder à des services et à un environnement adaptés pour bien vivre cette période de la vie, en relation avec les générations suivantes.

Dans l'esprit qui a présidé à l'élaboration du contrat de filière, ces actions contribueront également au renforcement de l'attractivité des territoires ligériens et, directement et indirectement, au dynamisme économique des Pays de la Loire.

Les travaux d'audition conduits par le CESER, les recherches documentaires effectuées et les échanges développés en commission ont permis d'identifier les

problématiques principales. Ils ont également fait apparaître un certain nombre de constats. Le premier d'entre eux est celui du foisonnement croissant des initiatives tournées vers les seniors, que ce soit au niveau national, régional ou local, de la part d'acteurs publics ou privés, ou relevant du monde associatif ou mutualiste.

Le corollaire de ce foisonnement est une difficulté à identifier les services et les aides disponibles pour chacun en fonction de sa situation et de ses attentes. Ce constat nous conduit à une recommandation générique qui est, sur chacun des sujets abordés, de rechercher une meilleure efficacité des dispositifs, de les compléter éventuellement si une lacune apparaît, mais de faire d'abord en sorte de mieux informer les personnes concernées de l'existence de ces services avant de réinventer ce qui, parfois, existe déjà.

Ceci conduit à formuler des préconisations structurées autour de quatre orientations principales :

- Mieux informer les seniors et leurs proches,
- Etudier la création d'un pack de services à destination des seniors,
- Renforcer les actions engagées en matière de développement économique,
- Assurer une fonction de coordination des acteurs et optimiser les dispositifs mis en œuvre.

Dans le cadre de ces quatre orientations, sont déclinées les propositions d'actions correspondantes, allant de la consolidation de l'existant à la mise en place d'actions nouvelles.

■ MIEUX INFORMER LES SENIORS ET LEURS PROCHES

En réaction au dédale administratif et à la dispersion des informations, qu'ils considèrent comme une "jungle" ("*c'est éparpillé, laborieux, confus*"), les seniors mais aussi leurs aidants, familiaux et professionnels, sont demandeurs d'une information à la

fois complète, simple d'accès et clarifiée.

Propositions d'action :

- un portail internet dédié à l'information des seniors,

- une information systématique par courrier aux Ligériens à l'âge de 65 ans,
- une communication de proximité et des lieux d'échanges dédiés.

Créer un portail internet dédié à l'information des seniors

Les recherches sur internet, qu'elles soient thématiques, géographiques ou générales, révèlent un problème de référencement de l'information publique. Quelle que soit la requête, les sites publics sont très minoritaires. On obtient des résultats pléthoriques, de 300 000 environ pour un département à plus de trois millions pour des thèmes comme santé, retraite, loisirs, avec une majorité de sites de petites annonces et d'annuaires commerciaux.

La plupart des résultats de recherche s'avèrent donc non pertinents. Tout comme les seniors eux-mêmes, les collectivités territoriales et les organismes publics sont noyés dans la masse des résultats de recherche sur internet. Leurs missions et leurs compétences ne sont pas mises

en valeur et leur référencement reste problématique.

Par exemple, les conseils généraux présentent habituellement des informations pour les personnes âgées sur leurs sites : ils informent sur leur rôle et leurs missions, donnent des informations générales sur l'APA, sur la prise en charge de la dépendance et, de façon très inégale, sur les services à la personne et les offres d'hébergement du département. Peu vont au-delà (15 % au niveau national) en apportant de l'information pratique (transports, logement, retraite, activités physiques ou culturelles...). Peu ont une rubrique "Personnes âgées" ou "Seniors" dès la page d'accueil (environ 10 %). Les chemins d'accès nécessitent le plus souvent entre deux et quatre clics et passent selon les cas par des rubriques telles que "Solidarités", "Nos missions", "Projets et actions", "Vous faciliter la vie".

Or les seniors, et bien sûr leurs familles et les collaborateurs des structures à leur service, ont de plus en plus couramment recours à internet pour s'informer.

En dépit des nombreux sites existants, conçus et animés par des acteurs publics ou par des acteurs privés, il est difficile de trouver rapidement l'information pertinente.

La recommandation qui en découle est de développer un portail internet réunissant les caractéristiques suivantes :

- Un outil totalement gratuit et attractif, mettant en valeur des informations sur les loisirs et la vie sociale,
- Une structuration simple permettant d'identifier les activités, les services, les aides, les organismes et les interlocuteurs auxquels faire appel selon son adresse géographique et sa demande ou sa situation,
- Une information exprimée en langage

clair et compréhensible par tous, évitant le jargon propre aux professions concernées et explicitant les acronymes,

- Une garantie de confidentialité quant aux informations personnelles communiquées sur le site.

Notre préconisation est d'engager à cet effet un travail collaboratif avec les collectivités et les organismes concernés afin de développer un portail internet qui s'adresse aux seniors, aux aidants et à l'ensemble des professions travaillant pour ou avec les seniors. Celui-ci permettrait de regrouper et de promouvoir l'information locale, régionale et nationale.

Un tel portail répondrait au besoin d'accessibilité de l'information pour les seniors et pour leur entourage, mais aussi pour chacune des collectivités publiques intervenant en région, et pour les entreprises orientées vers le marché des seniors.

Le Conseil Général de la Manche et la Caisse de Dépôts ont réalisé conjointement un guide pratique à l'usage des collectivités souhaitant développer un portail de ce type : http://framework.agevillage.com/documents/pdfs/guide_eseniors.pdf

Ce guide, précis et nourri des leçons d'une expérience de six ans, est mis gracieusement à disposition des collectivités. Il suggère en particulier la création des rubriques suivantes :

- Santé et bien-être (santé au quotidien, services et établissements de santé, aides, droits et santé, Sécurité sociale, bientraitance, prévention),
- Vie à domicile (services à domicile, financement et aides, équipement du logement),
- Vie en établissement (accueil en établissement, accueil familial, financement et aides, annuaire des établissements),

Le concept des structures "LA GIRANDIERE", dont la première est née à Craon (53) en 1984 est basé sur le fait que ce lieu de vie est d'abord le domicile personnel du résident et qu'il peut être usager de services facturés indépendamment du logement. Il y a actuellement 18 résidences services "LA GIRANDIERE". Chaque résidence a des spécificités correspondant aux besoins identifiés : par exemple, sur Orléans et Challans, il y a d'avantage de T2 car plus de couples demandeurs. En revanche, sur Saint-Berthevin ce sont les T1 qui sont le plus demandés.

- Retraite (préparer sa retraite, vie active à la retraite, droits, évolutions réglementaires),
- Accompagnement des personnes âgées (conseil et soutien aux aidants, échanges d'expériences, réseaux, droits, faire face aux situations d'urgence),
- Droits et démarches administratives (organismes, droits, aides, téléchargement de formulaires) : possibilité de démarches en ligne avec téléchargement de formulaires,
- Actualités locales et actualités nationales concernant les seniors,
- Activités dans lesquelles les seniors peuvent s'impliquer,
- Agenda des événements,
- Annuaire par types d'organismes ou de services, consultables selon différents critères,
- Moteur de recherche.

Il semble opportun de prendre modèle sur cette expérience

Adresser une information systématique par courrier aux Ligériens de 65 ans

Tous les ans, environ 36 000 habitants des Pays de la Loire entrent dans leur 65ème année. C'est une période que l'on peut considérer comme charnière. L'âge moyen d'entrée en retraite étant actuellement d'un peu plus de 62 ans, la plupart des personnes ont alors entamé depuis quelque temps cette nouvelle étape.

Il est alors particulièrement utile d'être bien informé sur les activités associatives, afin

d'y participer et/ou de s'y impliquer en tant que bénévole. Il est également nécessaire, d'avoir accès à l'information sur les services et les aides proposés, et tout ce qui permettra de préparer au mieux les années futures, y compris les questions relatives à l'habitat, à la transmission du patrimoine, à la prévention de la perte d'autonomie, etc.

Le niveau du "curseur" peut être discuté, mais c'est vraisemblablement une bonne

période pour adresser individuellement aux seniors de cette tranche d'âge, par pli postal, un document pratique récapitulatif des principales informations utiles, identifiées notamment dans le cadre de la réalisation du portail seniors. Le courrier étant adressé par la Région des Pays de la Loire, il permettra également de présenter l'offre du Pack Seniors présentée ci-après.

Développer une communication de proximité et des lieux d'échanges dédiés aux seniors

Les CLIC, gérés par les Conseils Généraux, ont vocation à assurer une fonction d'information. Cependant, leur répartition géographique sur le territoire dépend en partie des moyens et des choix politiques de chaque collectivité et n'est pas homogène.

Il paraît souhaitable de compléter le dispositif existant en développant sur les territoires des "Maisons d'accueil des Seniors", qui leur permettent, à l'instar des foyers pour les jeunes, de disposer à proximité de leur habitat d'un lieu qui leur soit dédié.

Ce projet pourrait être étudié avec les collectivités concernées dans le cadre d'un schéma régional seniors. Dans un souci de proximité de l'offre, une attention particulière devra être portée au milieu rural.

Sur ces sites (CLIC et Maisons des Seniors), pourraient être organisées des conférences, notamment à l'attention des jeunes retraités, sur la thématique "préparer l'avenir". Cette démarche, initiée récemment à Nantes par le Gérontopôle, pourrait être déclinée sur le territoire régional. De telles conférences seraient un moyen complémentaire pour diffuser un ensemble d'informations utiles (activités associatives, activités de loisirs et culture, activités de conseil aux entreprises et aux organisations, activités d'aide aux personnes âgées, démarches administratives, services à la personne, aides et services publics disponibles, etc.).

Après une carrière professionnelle variée, Pierre CARO a choisi de consacrer sa retraite aux... retraités. Je voulais, dit-il, devenir un "professionnel de la retraite". "Je ne conçois pas que nous arrêtions de travailler au cours de la retraite mais il est important pour tous de préparer cette "nouvelle carrière". "Ses travaux sont centrés sur la thématique "apprendre à bien vieillir longtemps". Ils donnent lieu à un cycle de conférences mais pourraient à terme conduire à l'élaboration de formations de type "bilan et projet de vie" proposées aux personnes abordant l'âge de la retraite.

Intégrer une communication positive "seniors" à la politique de communication de la Région des Pays de la Loire

Le contrat de filière a prévu à l'origine le lancement d'une campagne nationale de communication sur le thème du "bien-vieillir" et des échanges intergénérationnels.

Plutôt que de développer en Pays de la Loire une campagne de communication spécifique sur cette thématique, il paraît judicieux que, dans tous les aspects de sa politique de communication, la Région des

Pays de la Loire veille à introduire la dimension "Seniors". Cela peut par exemple se traduire en faisant figurer dans les visuels utilisés, en cohérence avec les sujets traités, des représentants de différentes générations.

L'application de ce principe permettrait, sans générer de dépenses supplémentaires, de contribuer à véhiculer la notion du "vivre

ensemble" et l'image d'une région attentive à la qualité de vie de tous ses habitants.

Remarque complémentaire : L'appellation "Gérontopôle" peut être jugée réductrice et stigmatisante. Il paraîtrait préférable de lui substituer une appellation qui fasse référence à une conception plus "sociale et active", moins "médicale et passive".

■ ETUDIER LA CRÉATION D'UN PACK SENIORS

Les Pays de la Loire comptent aujourd'hui environ 680 000 habitants de 65 ans et plus. Ils pourraient être, selon les prévisions médianes de l'INSEE, 800 000 en 2020 et 1 140 000 en 2040.

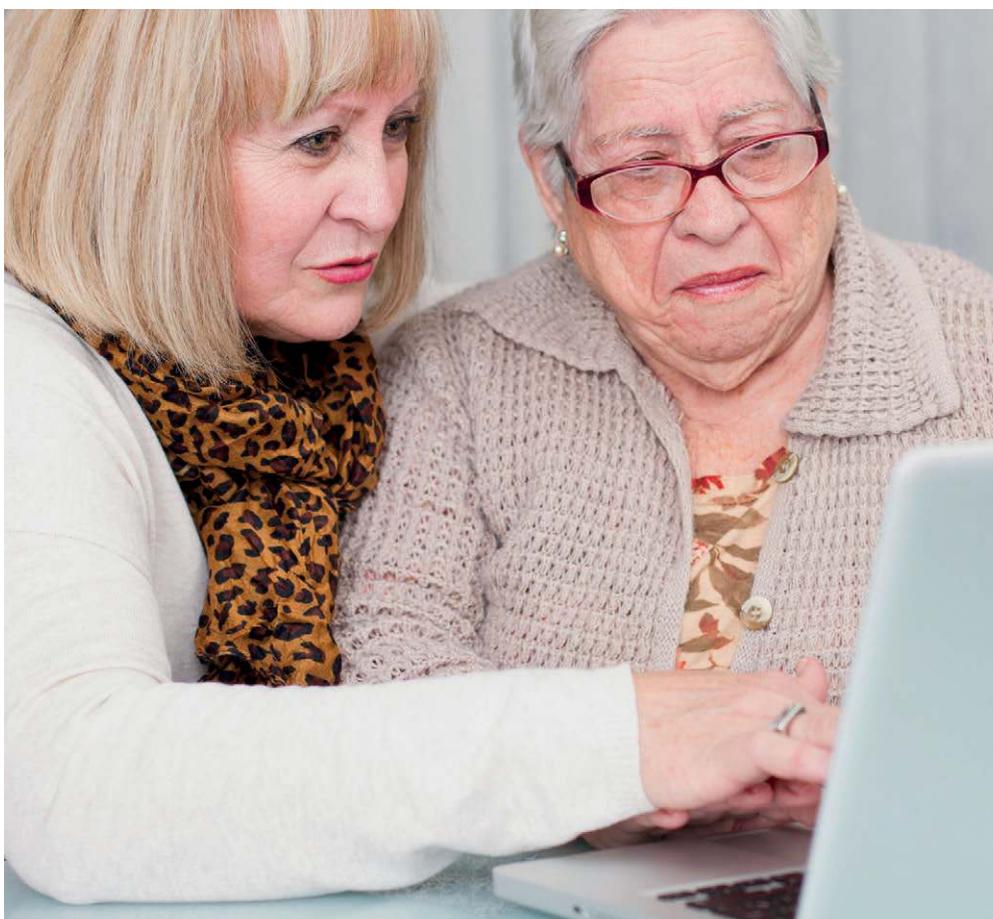
L'impact budgétaire de ces chiffres de population doit être évalué, dès lors que l'on envisage une action nouvelle sous la forme d'une aide financière ou d'un ticket modérateur : une aide récurrente de 100 €, si elle touche l'ensemble de la population des plus de 65 ans, représente un budget annuel de 68 millions d'euros ...

Pour autant, le développement d'un Pack Seniors est une démarche symétrique et cohérente par rapport à la politique régionale à destination des jeunes. Elle complètera la démarche régionale portant sur l'enjeu du mieux-vivre et du vivre-ensemble pour tous les Ligériens.

L'information relative à cette offre pourra être faite à travers le portail régional d'information "seniors", mais aussi à travers les différents outils de communication déployés par la Région des Pays de la Loire.

La distribution du Pack Seniors pourra aussi être assurée par les relais d'information appropriés : collectivités, bureaux de poste, cabinets médicaux, pharmacies et organismes divers.

On évitera, dans la conception même des offres du Pack Seniors, de reproduire les inconvénients du dispositif "Pack 15-30", en particulier des conditions de bénéfice parfois très complexes, révélées dans le cadre de l'évaluation en cours.



Si l'on considère ce Pack Seniors comme un ensemble de services proposés aux seniors à titre gratuit ou à des conditions privilégiées, nous proposons qu'il inclue les offres suivantes :

- un diagnostic santé,
- un diagnostic habitat,

- un Pass "culture, sports et loisirs",
- une offre de formation aux outils numériques,
- une offre de soins de confort pour les personnes âgées.

Un diagnostic Santé

En liaison avec l'ARS, les services de prévention de la CPAM et les Maisons de Santé, il serait opportun, à l'entrée dans l'âge de la retraite, de proposer aux seniors un diagnostic-bilan de santé (audition, vision, équilibre, bilan bucco-dentaire, autotest

sanguin pour dépistage du diabète, pression artérielle, etc.)

Ce rendez-vous serait aussi l'occasion de transmettre des informations relatives à l'alimentation, l'exercice physique, le

bien-être en général, et de faire de ce bilan de santé une action forte de sensibilisation à l'ensemble des questions de prévention.

Un diagnostic Habitat

Il serait intéressant de proposer un diagnostic habitat aux seniors propriétaires de leur logement (70 % des seniors le sont) et désireux d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour l'adapter en prévision d'une éventuelle perte d'autonomie et pour en améliorer l'isolation thermique.

Ce diagnostic pourrait être élaboré en relation avec les services de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) et assuré par les structures habilitées dans le cadre d'un partenariat avec la Région.

Il devrait déboucher sur des recommandations raisonnables en termes de coût (certains aménagements ne sont pas nécessairement coûteux). Il pourrait inclure un conseil sur les modalités possibles de financement (aides, formules de tiers financement adaptées aux travaux d'isolation thermique, etc.) Il devrait être assorti de plusieurs devis estimatifs et proposer un accompagnement possible jusqu'à la fin des travaux.



Un Pass "Culture, Sport et Loisirs"

Il conviendrait d'étudier la possibilité d'un Pass culture, sport et loisirs, sur les mêmes principes que le Pass culture et sport inclus dans le "Pack 15-30" destinés aux jeunes (acquisition d'un chéquier ouvrant droit à des réductions).

L'Observatoire de l'âge a réalisé en avril 2014 une enquête d'opinion sur les plus de 70 ans. Celle-ci fait apparaître les loisirs, les activités physiques et la culture comme étant d'un degré d'importance quasiment équivalent à celui de la santé, y compris chez les résidents au sein des établissements.

A titre indicatif, le Pass culture sport est un mini-chéquier ouvrant droit à des entrées gratuites et des réductions dans de nombreux domaines : compétitions sportives, concerts, cinéma, lecture, découverte du patrimoine, pratique artistique ou sportive.

"Beaucoup d'activités sont proposées et s'attirent les faveurs des publics retraités", souligne Christel CHEREAU, Directrice de l'ORPAN (Office des Retraités et des Personnes Agées de Nantes). "C'est le cas par exemple des Florales, dont le public est majoritairement constitué de retraités, mais aussi les Folles Journées, et bien d'autres manifestations de moins grande ampleur. Aujourd'hui, le public retraité est un public qui sort, qui va au spectacle !"

Le chéquier du "Pack 15-30", vendu 8 €, contient 9 Pass (Pass spectacle, Pass cinéma, Pass pratique artistique ou sportive, Pass évènement sportif, Pass livre, Pass patrimoine, Pass engagement citoyen, Pass classe et groupe) dont l'utilisation peut permettre de bénéficier jusqu'à 160 € d'entrées gratuites ou de réductions.

Bien entendu, le contenu et les modalités de ce dispositif devront être adaptés aux seniors.

L'Université Angevine du Temps Libre (UATL), association créée en 1975 par un gérontologue, propose à ses adhérents des activités de tout ordre : loisirs, sports, sorties culturelles, langues étrangères, etc. Une adhésion annuelle de 70 € permet aux 3 100 adhérents, pour la plupart retraités, d'accéder à toutes les activités proposées. La gestion et l'animation sont assurées bénévolement. L'association bénéficie de la prise en charge du loyer et des frais d'électricité et de chauffage de ses locaux par la Mairie d'Angers.

Une formation de mise à niveau sur les outils numériques

Concevoir et proposer une offre attractive d'apprentissage ou de mise à niveau permettant à chacun, si besoin est, d'acquérir les fondamentaux nécessaires à l'usage d'internet.

En effet, pour les personnes qui n'ont pas eu une expérience concrète des nouvelles technologies dans le cadre d'une activité professionnelle, une mise à niveau est

généralement nécessaire pour pouvoir communiquer avec ses proches (courriel, visio-conférence) et accéder à toute information sur internet.

L'Observatoire de l'âge a d'ailleurs réalisé en 2011 une enquête d'opinion auprès des plus de 70 ans qui souligne la capacité à savoir se servir des outils numériques comme l'une des premières préoccupations,

au même niveau que les loisirs et la santé, dans la liste des attentes en termes de services et d'activités.

Aussi, une offre d'apprentissage, fût-elle de courte durée, serait-elle une innovation, à la fois utile et remarquable, de la part de la Région des Pays de la Loire.

Une offre de soins de confort pour les seniors

Au-delà d'une alimentation équilibrée, d'un logement satisfaisant et même de soins de santé adéquats, la dignité de la personne relève notamment d'une attention à son image.

C'est dans cet esprit qu'il nous semble opportun de réfléchir à une offre de prestations de confort : coiffure, maquillage, massage, manucure, pédicure, ... La liste des soins proposés pourrait être préalablement soumise pour évaluation à un panel de seniors et d'aidants professionnels.

Cette offre s'adresserait aux personnes

âgées, sous condition de ressources. Elle pourrait être proposée au sein des EHPAD. Le projet pourrait être précisé notamment en collaboration avec les professionnels et les écoles de coiffure et d'esthétique.

Cette proposition originale et innovante contribuerait au bien-être des seniors.

Remarque : En complément des dispositifs existants, il pourrait paraître intéressant d'envisager une réduction financée par la Région des Pays de la Loire pour l'achat d'un abonnement "Senior +" proposé sur

les lignes SNCF et TER. Cependant, l'évaluation du Pass Transports pour les jeunes, proposée dans le cadre du Pack 15-30, ne semble pas concluante : avantage limité à des formules d'abonnements, complexité du dispositif, tant pour les utilisateurs que du point de vue de sa gestion ... De plus, une telle offre ne répondrait que très marginalement aux attentes des seniors en matière de mobilité. Sur la base de ces constats, cette étude n'inclut donc pas a priori un "Pass Transports" dans le cadre du Pack Seniors proposé.

Au Poiré-sur-Vie (Vendée), l'EHPAD Yves COUGNAUD (foyer-logement) accueille 88 résidents. Une grande attention est portée aux différents aspects qui peuvent rendre la vie des résidents plus agréable, que ce soit en termes d'aménagement des locaux (lumière, décoration, espaces verts, ...), de soins (balnéothérapie, espace de stimulation sensorielle "Snoezelen" également accessible au personnel, cuisine thérapeutique, ...) ou encore d'animation et de mixité. Cet établissement ne connaît pas de turnover au niveau de son personnel... L'école de musique de la commune utilise les locaux de l'EHPAD. Les enfants et leurs parents croisent les résidents qui peuvent assister aux répétitions et à des représentations. La construction et l'exploitation ont fait l'objet d'une donation privée de Monsieur Yves COUGNAUD dans le cadre d'une action de mécénat.



RENFORCER LES ACTIONS ENGAGÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le marché de la "Silver Economie" se structure d'abord par lui-même, au fil des innovations, et d'une meilleure prise en compte des attentes et des besoins.

L'offre des entreprises est tournée, soit directement vers les seniors en tant qu'acquéreurs potentiels de biens et de services, soit vers les collectivités ou autres structures intervenant notamment dans les domaines de la santé, de l'habitat, des transports et de l'urbanisme.

Cependant, compte tenu de la complexité de ce marché, liée en particulier au fait

qu'il s'agit d'une filière économique à entrées multiples, une action publique est utile pour mettre en relation les différents acteurs (entreprises, recherche, associations, mutuelles, acteurs publics).

Elle doit aussi faciliter la compréhension du marché, rapprocher des entreprises régionales avec des clients potentiels, des partenaires techniques ou des réseaux de distribution en France et à l'étranger, former de futurs responsables du développement d'offres de biens et de services à destination des seniors, et stimuler les connexions entre la recherche et les



entreprises pour accélérer les innovations.

Le tissu économique des Pays de la Loire présente de nombreux atouts pour développer des produits et services adaptés aux attentes des seniors, par exemple dans les secteurs de l'habitat, du numérique, de l'agro-alimentaire, du tourisme, du biomédical, dans les activités assurantielles et mutualistes, etc.

Actions engagées à ce jour en région



Design Lab Care

Ces actions entrent dans le cadre des missions du Gérontopôle. Celui-ci en a délégué, pour l'essentiel, la mise en œuvre opérationnelle aux CCI des Pays de la Loire.

- Identification des entreprises et organismes concernés,
- Développement d'une plateforme internet de mise en réseau et d'information des acteurs recensés : <https://reseaulia.com/space/silvereconomiepaysdelaloire>
- Organisation de conférences et de réunions d'échanges (thématiques actuelles : "humaniser les technologies", "concevoir et adapter l'habitat", "communiquer sur

l'offre et la rendre accessible") pour les membres de ce réseau qui comprend, fin 2014, 180 entreprises, 50 associations, 25 acteurs du développement économique et 19 écoles,

- Développement de projets en partenariat entreprises-entreprises et entreprises-recherche (projets en cours sur la prévention de la dénutrition des personnes âgées et sur le lien social de voisinage),
- Lancement d'un groupe "Silver Economie" dans le cadre du service "Dinamic Entreprises" pour accompagner 8 entreprises offrant des solutions pour le

marché des seniors. En 2015, d'autres groupes pourraient être constitués,

- Organisation en cours, pour 2015, d'une mission de prospection au Japon, qui doit coïncider avec le salon mondial des seniors. Sur la base de cette expérience, d'autres missions pourraient être organisées vers d'autres marchés, en partenariat avec le réseau national d'appui aux entreprises à l'international (UBIFRANCE),
- Organisation de la participation d'entreprises à des salons (Forum des Seniors, Silver Expo).

Dans le cadre du Design Lab Care mis en place par l'École de Design Nantes-Atlantique, en lien avec le Gérontopôle, sont développés des projets innovants tels qu'un déambulateur à l'aspect moins "clinique" que les produits existants, un système d'alerte sous forme de pendentif-bijou, une cuisine équipée permettant de préparer la cuisine en position assise. Ces travaux sont conduits avec des utilisateurs potentiels pour valider les projets (démarche dite "Living Lab").

Consolidation des actions mises en œuvre

- Evaluer les résultats des actions engagées et adapter les moyens en fonction des conclusions de cette évaluation,
- Améliorer l'ergonomie de la plateforme régionale actuelle et mettre à disposition un annuaire par structures, type

d'activité, etc., facilitant l'identification des compétences disponibles par chacun des membres du réseau. Cette amélioration proposée ici est actuellement à l'étude et programmée pour septembre 2015,

- Elargir cette plateforme aux acteurs de la recherche afin d'en faire un outil d'animation et de mise en relation des différentes communautés : entreprises, santé, recherche, associations, acteurs publics.

Préconisations d'actions nouvelles

Pour la mise en œuvre de la plupart des préconisations suivantes, il serait souhaitable d'élargir la collaboration actuelle entre le Gérontopôle et les CCI à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat.

Favoriser le développement de produits et services innovants

Trois moyens complémentaires peuvent être mobilisés à cet effet :

- **la sensibilisation des membres du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT).** Ce comité, dont l'assemblée plénière compte près de 200 membres représentant les différents acteurs régionaux (universités, écoles, organismes de recherche, pôles de compétitivité, acteurs sociaux...), suit la mise en œuvre des différents dispositifs de soutien de la Région en matière de recherche et d'innovation, et s'attache à leur évolution. Il a également vocation à contribuer à l'émergence de projets associant recherche, formation et innovation, ainsi que, plus largement à la définition de stratégies de développement par grandes thématiques. Il paraît donc nécessaire qu'il intègre clairement la dimension "Seniors" dans ses travaux d'analyse et dans ses contributions.

Des chercheurs de l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) Nantes-Angers travaillent actuellement sur le projet AlimaSSenS, qui a pour objectif de fournir une offre alimentaire adaptée aux personnes âgées vivant à domicile. AlimaSSenS

visé à comprendre l'impact des changements d'état bucco-dentaire survenant avec l'âge sur les processus en bouche (conséquences sur le plaisir à manger, la bio-accessibilité des nutriments). Ce projet tend à fournir une offre alimentaire adaptée aux personnes âgées tout en considérant leurs pratiques culinaires et d'achat. Ces travaux portent sur la viande, les céréales et les produits laitiers. AlimaSSenS est un projet de recherche multidisciplinaire qui associe des expertises en odontologie, physiologie, évaluation sensorielle, comportement du consommateur, nutrition, épidémiologie, sciences des aliments, sociologie et économie.

- **le soutien, sous forme d'appels à projets, aux initiatives d'étudiants, d'associations et d'entreprises visant à améliorer la qualité de vie des seniors,**

"Les recommandations de bonnes pratiques que nous devons appliquer quotidiennement sont souvent méconnues des industriels" constate Marie-Laure LEFAOU, Directrice de Nantes Soins à Domicile (soins infirmiers). "Nous sommes prêts à accueillir les futurs créateurs et innovateurs afin que ceux-ci créent des nouveaux produits en rapport avec les besoins sur le terrain et respectant les cadres réglementaires".

- **la promotion et la stimulation des innovations régionales,** soit dans le cadre de la manifestation "Les Trophées de l'Innovation" (organisée par la Région des Pays de la Loire et l'agence de presse API), soit lors d'une manifestation spécifique, en mettant en valeur des innovations technologiques ou sociales apportant des réponses particulièrement bien adaptées aux attentes et aux besoins des seniors.

En matière d'alimentation, les perspectives pour l'industrie sont importantes.

Le 1^{er} juillet 2014, une conférence "innovation agroalimentaire : mettez de l'innovation au menu des seniors" était co-organisée par le Gérontopôle, et le pôle de compétitivité interrégional Valorial et la Plateforme régionale d'innovation tête de réseau Cap Aliment. A cette occasion, Annick TAMARO, Maître de conférences en gestion, laboratoire ICI de l'Université de Bretagne Occidentale, a rappelé que l'offre actuelle comprend plusieurs niveaux : cela va des produits frais jusqu'à des produits spécifiquement mis au point pour les seniors, tels que certains compléments alimentaires, en passant par des offres de restauration pour les maisons de retraite, mais aussi de nombreux produits alimentaires dont la teneur en nutriments répond en particulier aux besoins physiologiques des seniors.

Constituer un panel régional "de seniors"

Disposer d'un panel représentatif de la population des seniors en Pays de la Loire serait un outil précieux pour les entreprises et pour les collectivités, comme pour l'ensemble des acteurs intervenant au service des seniors.

Pour Gaël GUILLOUX, Directeur du Design Lab Care : *"dans la mesure où la cible concernée doit être au cœur de la démarche design, il serait utile de constituer un panel de seniors. L'expérience des Muséomix* pourrait aussi être intéressante".*

**Le principe des Museomix est de réunir des participants aux profils variés (professionnels des musées, de l'innovation, du numérique, de la médiation, amateurs) au cœur d'un musée afin de concevoir et d'évaluer des expériences d'animation muséographique innovantes.*

Ce panel régional regrouperait des personnes volontaires pour donner leur avis sur les produits ou services que les entreprises envisagent de développer, en amont de leur mise sur le marché. Ceci pourrait se faire avec l'aide d'associations de seniors, par l'intermédiaire de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de caisses de retraite acceptant de solliciter leurs adhérents à cet effet.

Développer des formations commerciales adaptées aux attentes des seniors

Ces formations auraient pour objet de mieux répondre aux besoins des enseignes de distribution et des entreprises dont une partie de la clientèle est constituée de seniors, permettant une ouverture sur l'emploi, en particulier pour de jeunes seniors de 45 ans et plus en reconversion professionnelle.

En effet, un discours inadapté peut constituer un frein à l'achat de produits et services par les seniors (notamment s'agissant de produits technologiques, assurantiels ou financiers). La différence d'âge entre les jeunes commerciaux et les clients seniors peut rendre difficile le dialogue entre des générations dont les références et le comportement d'achat diffèrent. Des vendeurs seniors expérimentés

peuvent être mieux à même de rassurer les consommateurs seniors, de les comprendre et de les conseiller.

Proposer une formation "publics seniors" à l'attention des artisans

Développer à l'attention des entreprises, mais particulièrement pour les artisans susceptibles d'intervenir au domicile des seniors, une formation spécifique visant à mieux prendre en compte leurs attentes : qualité de l'écoute, compréhension des problèmes spécifiques, recherche de solutions économiques, engagement sur les délais, le respect du devis et le suivi des travaux.

En effet, l'analyse des attentes des seniors met en évidence un besoin de sécurité qui doit notamment être satisfait dans une relation de confiance avec une entreprise à laquelle on recourt pour intervenir chez soi.

Intégrer des "engagements seniors" dans la démarche RSE des entreprises ligériennes

Les entreprises ont un rôle à jouer dans l'intégration sociale des seniors. Cela passe en interne par une attention à la qualité des conditions de travail, par la mixité générationnelle des équipes, la formation et la reconnaissance de l'expérience, la prise en compte des contraintes familiales (notamment celles des aidants), et les actions de prévention de santé à tous les âges.

Ressources Mutuelles Assistance est une structure mutualiste dont les clients sont des assureurs et des mutuelles. Sa mission est d'aider les personnes dans le cadre des garanties offertes : aide à domicile, garde d'enfants, portage de repas, etc. La moyenne d'âge des 300 000 personnes qui appellent chaque année est de 70 ans. RMA combine une philosophie sociale et une approche marché. Les salariés ont une démarche qualitative plutôt que "productiviste". L'équipe est dotée d'un service social comprenant deux psychologues, deux assistantes sociales, une conseillère en économie sociale et familiale, et une assistante administrative. Environ 5 % des appels nécessitent un traitement par ce service social.

Cela comprend aussi la prise en compte des attentes des seniors (même si celles-ci ne leur sont pas forcément exclusives) : besoins de sécurité, d'engagement sur les tarifs et les délais, etc.

Ces éléments pourraient être intégrés à la démarche RSE en Pays de la Loire.

Favoriser l'investissement des seniors dans les associations et sur les territoires

Soutenir les associations permettant aux seniors de poursuivre leur réalisation personnelle après leur vie professionnelle. Certains seniors apportent leur expertise sous forme de contribution bénévole, hors du champ concurrentiel, aux travaux et projets des entreprises, des collectivités et autres organisations.

L'association ECTI (Entreprises, Collectivités Territoriales, Insertion) regroupe en Pays de la Loire 150 cadres et dirigeants retraités (sur 2 500 au niveau national), tous bénévoles, qui apportent leurs compétences à des entreprises, des administrations, des collectivités et des associations. Ces missions sont réparties à 41 % pour l'économie, 18 % pour l'enseignement, 24 % pour le social et 17 % pour les collectivités territoriales. ECTI peut ainsi contribuer à des projets où les seniors deviendraient des acteurs de la société du "care" vis-à-vis de leurs autres collègues seniors. Les membres d'ECTI interviennent aussi sur l'aide à la réinsertion professionnelle, et sur des missions de coopération scientifique, technique, culturelle ou humanitaire avec les pays émergents. Si l'expertise ainsi développée sert directement l'économie régionale "en donnant des moyens à ceux qui manquent de moyens", elle permet aussi aux seniors retraités de rester actifs et en bonne santé. Selon les responsables d'ECTI en Pays de la Loire : *"dans une société où l'Etat ne serait plus providence, mais où seront toujours recherchés le bien-être, la proximité, l'attention aux autres, ... les collectivités locales pourraient s'appuyer plus fortement sur l'expérience des seniors. Ainsi, les municipalités pourraient initier des groupes de Silver Génération pour recueillir les attentes, les besoins, pour être réactifs, témoins, et des relais d'action".*

■ COORDONNER LES ACTEURS ET OPTIMISER LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE

Cartographier les actions publiques orientées seniors et les moyens budgétaires correspondants

Il paraît souhaitable d'engager un travail d'inventaire de l'ensemble des actions mises en œuvre par les acteurs publics au niveau de la région des Pays de la Loire au service des personnes de plus de 65 ans.

Sans préjuger de l'évolution de la répartition des compétences entre collectivités, ce travail permettrait de dresser une cartographie des actions publiques "seniors", d'identifier des insuffisances ou, au contraire, d'éventuelles redondances, et d'avoir une vision globale des moyens budgétaires mobilisés au niveau régional.

Le programme MONALISA a pour objet de lutter contre l'isolement des seniors. Le défi est de mobiliser le bénévolat d'initiative citoyenne pour renforcer l'entourage des personnes âgées souffrant de solitude. Il s'agit de soutenir le déploiement d'équipes citoyennes pour mailler l'ensemble du territoire. Lancé en janvier 2014, ce programme réunit plus de 70 organisations (associations, collectivités territoriales, centres communaux d'action sociale, caisses de retraite, acteurs privés et publics).

Cartographier les actions conduites par les milieux associatifs en direction des seniors

Dans le domaine des loisirs, des activités sportives et de l'animation culturelle, mais aussi en matière de transports et de services à la personne, on constate une grande diversité d'initiatives locales des milieux associatifs sur le territoire régional en direction des seniors.

Pour Anne POSTIC, Directrice de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) des Pays de la Loire, *"l'un des enjeux actuels est de mettre en place une économie plus collaborative. Des champs d'activité pourraient se décroiser au service d'une vision bienveillante envers les personnes âgées. Il y a de nombreuses pépites dans le champ associatif mais elles n'ont pas encore essaimé"*.

Il serait utile de dresser un inventaire de ces initiatives afin d'identifier celles qui mériteraient d'être reproduites, voire généralisées, sur les territoires de la région.

Ce travail facilitera la mise en réseau des associations concernées ainsi que la promotion de leurs offres vers les publics visés.

Amplifier l'effort d'adaptation des logements sociaux en termes de design universel

Au dernier recensement effectué en 2009 par l'Union Sociale de l'Habitat (USH), les plus de 65 ans représentaient 11 % des locataires d'HLM, soit 38 700 personnes. La part des plus de 75 ans (âge moyen des demandes d'adaptation) devrait passer de 6 % actuellement à environ 10 %. Georges DECREAU, ancien Directeur de La Nantaise d'Habitation et Président de l'USH, souligne que *"cela aura une incidence sur les besoins en travaux d'adaptation et doit d'ores et déjà être anticipé et mis en œuvre dans les constructions neuves"*.

Dans le domaine du logement social, que ce soit à l'occasion de la construction de nouveaux logements ou de leur réhabilitation, il convient de poursuivre les actions d'adaptation déjà engagées en réponse aux attentes des occupants seniors et des personnes handicapées (douches à l'italienne, prises de courant en hauteur, interrupteurs fluorescents, largeur des portes, revêtements de sol antidérapants dans les salles d'eau, etc.).

Les bailleurs sociaux ont pour beaucoup commencé à inventorier dans le parc des logements qu'ils gèrent, les logements déjà adaptés et ceux potentiellement adaptables (pavillons de plain-pied, rez-de-chaussée, immeubles collectifs avec ascenseurs adaptés). Ainsi en est-il de La Nantaise d'Habitation : cet organisme gère un parc de 9 000 logements en Loire-Atlantique, aux deux tiers présents sur l'agglomération nantaise. Aujourd'hui, 10 % des logements sont adaptés aux seniors et 33 % sont adaptables, situés très majoritairement dans l'agglomération.

Cette démarche, qui mérite d'être pensée en termes de design universel, requiert au minimum que les nouvelles constructions ou les aménagements réalisés soient conçus de façon à pouvoir être facilement adaptés si nécessaire, sans frais excessifs.

Depuis 2008, Nantes Habitat, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nantes, a développé un dispositif de logements sociaux et de services adaptés pour les personnes âgées : le logement bleu. Ce label identifie les logements ayant bénéficié de travaux d'aménagement favorisant le maintien à domicile et évitant ainsi un départ prématuré en maison de retraite. Conçus pour être accessibles et adaptés à la perte de mobilité liée à l'avancée en âge, les logements sont par exemple dotés de volets roulants électriques, d'une salle de bains adaptée (avec carrelage antidérapant et douche plate), de prises électriques posées à hauteur, de barres d'appui, etc.

Optimiser le dispositif de formation en direction des aidants professionnels et des proches-aidants



Un travail d'inventaire est actuellement en cours de réalisation par le Gérontopôle. 680 formations ont été recensées sur le territoire régional (dont 121 formations qualifiantes et 559 formations courtes de perfectionnement), portant sur des domaines aussi variés que l'accompagnement, le soin, la dépendance, la nutrition, la gériatrie, etc.

Cette étude doit permettre d'identifier les manques éventuels ou du moins les offres à renforcer, notamment en direction des aidants professionnels et des proches-aidants*, à l'attention desquels de courtes sessions de formation pourraient être organisées, ce que propose actuellement la Maison des Aidants à Nantes.

Dans le cadre des auditions conduites pour cette étude, plusieurs professionnels ont souligné le vécu difficile des personnels soignants dans certains établissements, lié "à des sous-effectifs en personnel qualifié, un manque de reconnaissance du travail accompli, notamment au plan salarial, et à des insuffisances du dispositif de contrôle des autorités de tutelle" et générant, par manque de temps, une moindre qualité de soins. "L'augmentation constatée dans les EHPAD de la proportion de résidents souffrant de pathologies sévères alourdit la tâche des personnels et nuit à la qualité des prestations".

Au-delà de nouvelles formations mises en œuvre (notamment les formations sanitaires et sociales regroupées au sein du centre Marion-Cahour à Rezé) ou de celles que cette étude conduirait à développer, il serait utile d'inclure une dimension "seniors" dans le cadre des formations existantes : ainsi des cycles de formation de professionnels des services à la personne (psychologie, comportement, attentes en matière d'alimentation, etc.), par exemple.

** Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée, son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent, un allié ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide de manière régulière à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne.*

Pour Marie-Laure LEFAOU, Directrice de Nantes Soins à Domicile (soins infirmiers), la formation d'aide-soignant, satisfaisante quant à l'enseignement des savoir-faire, n'inclut pas suffisamment la dimension du savoir-être, qui revêt pourtant une importance fondamentale, notamment dans les soins à domicile.

Soutenir le développement du transport solidaire

De nombreuses initiatives émergent sur les territoires en matière de transport sur de courtes distances. Elles répondent aux besoins de seniors moins autonomes pour faire des courses, se rendre à la gare la plus proche, rendre visite à des parents ou amis, etc.

Il s'agit notamment de dispositifs mis en place par les conseils généraux ou développés dans un cadre associatif et bénévole, mais d'autres modèles économiques se développent aussi.

Exemple d'initiative en matière de transport solidaire, ouvert à tous et hors du champ concurrentiel : le TACT, à Doué-la-Fontaine (canton de 14 500 habitants dont 23 % de plus de 65 ans), met en contact des utilisateurs (120 actuellement) avec des chauffeurs volontaires, adhérents de l'association. Ceux-ci sont partiellement remboursés de leur frais à hauteur de 25 centimes du kilomètre. Pour l'utilisateur, les tarifs sont forfaitaires : 3 € pour un déplacement au sein de la commune, 12 € pour un aller-retour entre Doué-la-Fontaine et Saumur, etc.

La Région des Pays de la Loire et l'ensemble des collectivités territoriales peuvent favoriser le développement de ces offres de transport qui répondent à un réel besoin.



A l'occasion d'un échange avec les membres de l'Amicale des retraités de La Pommeraye (49), ceux-ci ont exprimé une forte satisfaction quant aux services de transports organisés sur le territoire. D'abord le service associatif "Trans'pom solidaire", qui permet à chacun de se déplacer à petit prix (1 €) grâce à un réseau de chauffeurs bénévoles. Puis le "transport à la demande" organisé par le Conseil Général de Maine-et-Loire, qui permet de se rendre de chez soi à un arrêt de bus, à la gare, chez le médecin ou au supermarché pour un prix de 2,5 €. Cependant, quelques participants n'ont découvert l'existence de ces services qu'à l'occasion de cet échange et ont souligné la difficulté à s'informer : beaucoup de services sont proposés, dont on ignore parfois l'existence.

Ceci pourrait se faire d'une part en relayant l'information vers les publics concernés, mais aussi en facilitant la mise en réseau des associations ou organisations concernées et en leur apportant un conseil au niveau de l'ingénierie des dispositifs et notamment de la mise en œuvre des plateformes d'appels.

Christel CHEREAU, Directrice de l'Office des Retraités et des Personnes Agées de Nantes (ORPAN), souligne la problématique de l'accès aux transports des personnes âgées fragilisées en ville, pour qui les transports en commun aux heures de pointe sont difficilement accessibles.

Promouvoir les nouveaux modes de logement

De nombreuses initiatives et innovations voient le jour en matière de logement : logement collectif, adapté, partagé, inter-générationnel (colocation entre jeunes et personnes âgées). Il serait utile, en lien avec les collectivités compétentes, de promouvoir l'information sur ces nouveaux modes de logement, en particulier à travers le portail internet.

Témoignage de l'Amicale des retraités de La Pommeraye (49) : habiter son domicile est la solution qui recueille la quasi-totalité des suffrages. Ce souhait se heurte à des difficultés pratiques et financières : la maison devient souvent trop grande pour un couple ou une personne seule, et coûteuse à entretenir et à chauffer. Elle est parfois éloignée des commerces et des services et peut devenir inadaptée quand l'autonomie décroît. Aussi les personnes consultées souhaitent-elles souvent vendre leur maison pour acquérir un logement plus petit mais bien adapté. Le principe du foyer-logement, où l'on peut conserver son indépendance mais aussi bénéficier de pièces communes pour rencontrer ses voisins et pour recevoir ses proches, est aussi une solution qui a "très bonne presse", à condition que ces foyers soient aménagés à proximité des commerces et des services.

Afin de permettre le transfert plus aisé d'une structure à l'autre et de mutualiser certains services, il serait souhaitable à l'avenir que les foyers-logements soient, le plus souvent possible, adossés à un EHPAD.

A noter parmi les nouvelles pratiques celle du "baluchonnage" (*), courante au Québec, en Belgique et maintenant dans le nord de la France, qui a pour vocation de soulager les aidants familiaux. Il conviendrait toutefois, avant d'en faire la promotion, de s'interroger sur l'adéquation de ce dispositif avec le code du travail.

(*). Extrait du site "Mes débuts d'aidant", définissant le "baluchonnage" : "un intervenant, amenant son baluchon demeure quelques jours avec la personne aidée en l'absence des aidants. Cette solution de répit permet de préserver les habitudes pour la personne dépendante tout en lui donnant l'occasion de pratiquer des activités nouvelles avec l'intervenant. De son côté, l'aidant est rassuré de savoir que son proche est entre de bonnes mains en restant à domicile".

Luc Blond, Directeur Général de Mutualité Retraite, présente le concept de "Domicile Services", comme une alternative aux hébergements collectifs. Le "domicile services", c'est "un logement à soi, les services en plus". Les appartements équipés (T2 et T3) pour personnes âgées autonomes, sont situés dans un immeuble inter-âges. Les aînés y bénéficient de services adaptés favorisant convivialité et sécurité. Dans ces immeubles, on trouve en général un appartement commun, espace de vie partagé pour les repas et animations. Exemple de services : visite de sécurité tous les matins, permanence téléphonique (téléalarme) pour répondre aux situations d'urgence en dehors des horaires d'ouverture, repas-maison proposé une fois par semaine, animations organisées tous les après-midi (jeux de société, sorties, atelier manucure, confection de pâtisseries, ...), mise en relation avec les services de soins extérieurs, soutien administratif, moral et relationnel.

Informer sur les questions relatives à la transmission de patrimoine

L'augmentation de la durée de vie et la coexistence de quatre, voire cinq générations, peuvent conduire à reconsidérer les questions relatives à la transmission du patrimoine.

Etant entendu que la gestion de ses biens relève de choix individuels, le patrimoine peut être utilisé, à des degrés divers, pour

aider ascendants et descendants et pour contribuer au "bien-vieillir" des seniors eux-mêmes, ce qui ne remet pas en cause les principes de solidarité au sein de la société.

Afin que ces choix puissent être faits en connaissance de cause, il serait utile de faciliter, en particulier à travers le futur portail régional "seniors", l'accès à

l'information sur les questions relatives à la transmission de patrimoine, aux formules de location provisoire des biens immobiliers, à l'assurance-dépendance et, d'une façon générale, au financement des soins et de l'habitat rendus nécessaires par une éventuelle perte d'autonomie.



Développer les diagnostics territoriaux et la démarche “Ville amie des aînés” en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, plusieurs municipalités (Angers, Bouchemaine, ...) ont engagé la démarche “Ville amie des aînés”. Celle-ci permet de structurer les actions dans le cadre d’un véritable projet de territoire tourné vers le “bien-vivre” des aînés et, par extension, de l’ensemble de la population. Une telle démarche est tout particulièrement indiquée pour les territoires qui connaissent une forte affluence migratoire des seniors. Elle peut s’appuyer en amont sur le dispositif DATEL (Diagnostic Action Territoriale Environnement Longévité) développé par le Gérontopôle.

Cependant, le DATEL est un dispositif relativement lourd, adapté à des communes ou territoires importants, mais hors des capacités budgétaires des petites municipalités.

Des regroupements pourraient être envisagés sur des territoires proches aux caractéristiques homogènes.

Le cas échéant, il serait intéressant de concevoir également un diagnostic “allégé”, dont une partie pourrait être assurée par des seniors à titre bénévole, et qui pourrait le cas échéant faire l’objet d’un soutien de la part de la Région des Pays de la Loire.

De telles démarches pourraient être envisagées dans le cadre des Contrats territoriaux Uniques (CTU) avec la Région.

En synthèse, il paraît intéressant d’encourager fortement ces démarches territoriales qui contribueront globalement à maintenir les Pays de la Loire en tête des régions où il fait bon vivre pour toutes les classes d’âge.

ANNEXES ET BIBLIOGRAPHIE

Documents

- **“Comment consomment les seniors ?”**, CREDOC, décembre 2012
- **“Comment développer l'économie des seniors en France ?”**, CREDOC, 2013
- **“Conférence parlementaire sur la Silver Economie : quelles perspectives de développement de la filière pour favoriser le bien vieillir ?”**, 10 juin 2014
- **“Contrat de filière Silver Economie”**, 12 décembre 2013
- **“Dépendance : comment mieux vivre ensemble plus longtemps en Pays de la Loire ?”**, étude du CESER des Pays de la Loire, avril 2011
- **“Du Papy-boom à la silver économie”**, dossier *Problèmes Economiques*, septembre 2014
- **“European Innovation Partnership on Active & Healthy Ageing: 32 star cities and regions across Europe rewarded for their innovative ideas”**, Commission européenne, juillet 2013
- **“France année zéro !”**, rapport de la Mission interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population, janvier 2013

- **“Guide du marché des 50 ans et plus”**, *Senior Strategic*, Frédéric SERRIERE, 2012
- **“La Nouvelle société des seniors”**, Serge GUERIN, Michalon, 2011
- **“La prise en charge des personnes âgées dépendantes vivant en institution”**, *Observatoire régional de la santé en Pays de la Loire*, février 2014
- **“La Silver Economie, un nouvel eldorado”**, *La Tribune*, 28 mars 2014
- **“La Silver Economie, une opportunité de croissance pour la France”**, *Rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective*, décembre 2013
- **“La solidarité ça existe... et en plus ça rapporte !”**, Serge GUERIN, Michalon, 2013
- **“Les promesses de la Silver Economie”**, *Plein Ouest*, mars 2014
- **“L'observatoire de l'âge - étude d'opinion auprès des personnes âgées de 70 ans et plus”**, avril 2014
- **“Un portail de services pour les seniors : guide de mise en œuvre pour les collectivités”**, *Conseil Général de la Manche et caisse des Dépôts*, 2011

Sites internet

- <http://www.insee.fr/fr/>
- www.insee.fr/pays-de-la-loire
- <http://www.credoc.fr/>
- <http://www.silvereco.fr/>
- <https://reseaulia.com/space/silvereconomiepaysdelaloire>
- <http://www.gerontopole-paysdelaloire.fr/>
- <http://www.strategie.gouv.fr/>
- <http://www.social-sante.gouv.fr/>
- <http://www.paysdelaloire.fr/>
- <http://ceser.paysdelaloire.fr/>

REMERCIEMENTS

- **ADMR (Aide à domicile en milieu rural) de Vendée :**

M. Nicolas SAILLOUR, Directeur

- **ADT - aide à domicile pour tous :**

M. François LEGENTILHOMME, Président et M. Geoffroy VERDIER, Directeur

- **Agence régionale de la santé :**

Mme Patricia SALOMON, Chef du service médico-social, responsable du secteur personnes âgées

- **AMICALE DES RETRAITES DE LA POMMERAYE (Maine-et-Loire) :**

M. Paul ONILLON, Président.

- **CCAS ANGERS :**

M. Maxence HENRY, Adjoint au Maire chargé des personnes âgées et M. Emmanuel SAFFORES, chargé de mission cellule innovation du CCAS de la Ville d'Angers

- **CCI des Pays de la Loire et CCI de Nantes - Saint-Nazaire :**

M. Philippe JAN, Directeur du développement des entreprises, Mme Valérie AUDEGOND, Conseiller innovation-industrie-services, et Mme Laurence CERNÉ, chargée de l'animation de la filière Silver Économie en Pays de la Loire

- **CFDT :**

M. Yvonnick GRELLIER, responsable de la branche santé-sociaux

- **CGT :**

Mme Sandrine OSSART, aide-soignante en EHPAD

- **CNAM des Pays de la Loire :**

M. Yannick LEFEUVRE, Directeur Régional

- **Ecole de design Nantes**

Atlantique : M. Gaël GUILLOUX, Directeur du Design Lab Care

- **ECTI PAYS DE LA LOIRE :**

M. Jean Claude SKLER, Délégué ECTI Pays de la Loire, M. Jean BOURDEAU, Délégué ECTI 44, M. Claude TOURAULT, Délégué ECTI 49, M. Alain GILLET, Délégué ECTI 72, et M. Jean MORICHON, Délégué ECTI 85

- **EHPAD YVES COUGNAUD :**

Mme Claudine ROIRAND, Adjointe déléguée à l'action sociale de la municipalité du Poiré-sur-Vie (85) et Mme Estelle PUALIC, Directrice de l'EHPAD YVES COUGNAUD

- **GERONTOPOLE :**

Professeur Gilles BERRUT, Président, et M. Hugues PORTE, Délégué Général

- **LA GIRANDIERE RESIDENCES :**

M. CADEAU, Directeur Général des résidences LA GIRANDIERE, et M. ZUCCARELLI, Directeur de la structure de Saint Berthevin (Mayenne)

- **M. PIERRE CARO, retraité**

- **Maison des aidants de Nantes :**

Mme Marion LORY, responsable des personnes âgées à la Direction des solidarités de la Ville de Nantes et directrice de la Maison des Aidants

- **Mutualité retraite Loire-Atlantique :**

M. Luc BLOND, Directeur Général

- **ORPAN (Office des retraites et personnes âgées de Nantes) :**

Mme Christel CHEREAU, Directrice

- **Ressources mutuelles assistance (Vertou, Loire-Atlantique) :**

M. Jean-Pierre THIBAUD, Directeur Général et Mme Vanessa PIERRE, Assistante sociale

- **SSIAD :**

Nantes soins à domicile : Mme Marie-Laure LE FAOU, Directrice

- **TACT - TRANSPORT SOLIDAIRE, Doué-la-Fontaine (Maine et Loire) :**

Bruno CHEPTOU, Président, et Isabelle GUIDEL, coordinatrice

- **UATL (Université Angevine**

du Temps Libre) : M. Alain JACOBZONE, Président, et Mme Chantal HARDY, Secrétaire Générale

- **UNION SOCIALE DE L'HABITAT :**

M. Georges DECREAU, Directeur de "La Nantaise d'habitation" et Président de l'USH des Pays de Loire

- **URIOPSS DES PAYS DE LA LOIRE :**

Mme Anne POSTIC, Directrice de l'Union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) des Pays de la Loire, et Mme Anne-Cécile FOURRAGE, conseillère technique Politiques sociales-Personnes âgées-Handicap-Aide à domicile.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 Nantes cedex 9
Tél. 02 28 20 55 80
Fax 02 28 20 50 44
www.ceser.paysdelaloire.fr

Directeur de la publication

Benoit Cailliau

Co-directeur de la publication

Bernard de Castelbajac

Coordination et réalisation

Catherine de Lavenne

Crédits photos

©Fuse, JensBarslund, alblec, dina2001, AlexRaths, Ammentorp Photography, kinemero, Tuned_In, © monkey-businessimages / Thinkstock, ©Pierre Minier, Ludovic Failler / Ouest Media, Paul Chabot, Jérémy Herman, Région Pays de la Loire AssoTSOLTACT/2006VCDY, Residence Yves Cougnaud, Gérontopôle.

QRcode-pro.com

Mise en page

Le Square d. (44)

Impression

Grenier

Imprimé en février 2015 sur papier recyclé Cyclus Reprint avec des encres végétales écologiques
Dépôt légal en cours



« BIEN VIEILLIR » : UNE PRIORITE POUR LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- Elle agit pour une meilleure qualité de vie des personnes âgées au quotidien,
- Elle accompagne les programmes de recherche et d'innovation, et le développement économique des entreprises qui se préoccupent du vieillissement,
- Elle forme aux métiers de l'autonomie et de la longévité,
- Elle a fondé la Maison régionale de l'autonomie et de la longévité.

www.bienvieillir.paysdelaloire.fr



CONSEIL
ÉCONOMIQUE SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL

CESER PAYS DE
LA LOIRE